



Enseignant·es : un mauvais pacte

La bataille de l'eau

Une France en mouvements

casden 
BANQUE POPULAIRE

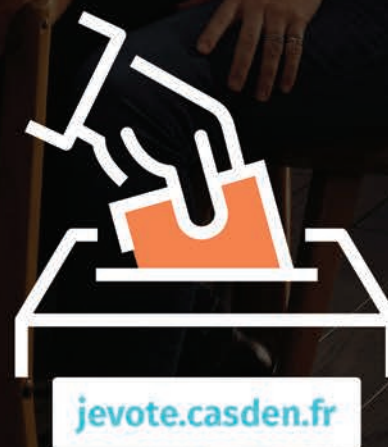
La banque coopérative
de la Fonction publique

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !

Sociétaire de la CASDEN Banque Populaire,
participez à l'Assemblée Générale.

Comme Mark, Marie-Elisabeth,
Pierrick et Aurélie,
contribuez à la vie coopérative
de votre banque.

Pour voter dès maintenant, rendez-vous sur



jevote.casden.fr



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

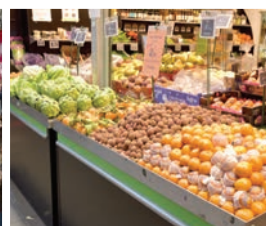
BANQUE POPULAIRE 

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



17
Une France en mouvements

5
Réforme des retraites
La lutte continue, dans l'unité



6
Inflation
La vie chère au quotidien



11
SNU
Marche ou arrêt ?



12
Carte scolaire
Mobilisations contre les suppressions de postes



13
Revalorisation salariale
Pacte à ne jamais conclure

24
Énergies
L'Europe se verdit lentement



28
La guerre photographiée



30
Rencontre avec
Caroline Guiela Nguyen

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Claire Guéville
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/NaJa
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.



ÉDITO Unité

Depuis près de 3 mois, une intersyndicale unanime impulse un large mouvement d'opposition à la réforme des retraites. L'unité syndicale est la bonne nouvelle du moment car elle constitue un puissant facteur de mobilisation, elle donne du cœur à l'ouvrage, elle est la matérialisation d'un rassemblement et d'une conscience partagée très larges, d'une union de sensibilités, de secteurs professionnels, des jeunes, des actives et actifs comme des retraités, issus de territoires divers. Elle permet de poser les questions de fond sur le temps de vie au travail : dans les cortèges de manifestation ou sur les lieux de travail, le sujet des retraites invite toutes les problématiques syndicales et revendicatives qui y sont intrinsèquement liées : celles du travail, de son sens, de sa reconnaissance, des salaires, de la pénibilité, des secondes carrières, des fins de carrières, de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. Elle fait la démonstration pratique que les organisations syndicales ne sont pas enfermées dans des postures, des implicites, des méfiances réciproques, sans nier les nuances d'analyse et les désaccords, mais en choisissant justement de travailler sur ce qui rassemble. Bref, ce mouvement social redonne la fierté de faire du syndicalisme, même si cela n'efface pas la difficulté à gagner. Le gouvernement traite avec mépris les millions de personnes mobilisées, mais les organisations syndicales gardent toute leur confiance. Notre tâche est de nous montrer à la hauteur de cette confiance en nous battant jusqu'au retrait de cette réforme et, sur le plus long terme, en opposant aux régressions imposées par le gouvernement un projet de vivre ensemble et de justice sociale pour toutes et tous.



Benoît Teste

Grèves en Grande-Bretagne

Alors que l'inflation a dépassé les 11 % en rythme annuel, niveau jamais égalé depuis le début des années 1980, un mouvement massif de grève, inédit depuis la fin des années Thatcher, s'est développé dans le pays à partir de l'été 2022 dans de nombreux secteurs, particulièrement dans les services publics : transports, santé, enseignement, poste...

Ce mouvement marque un renouveau des luttes syndicales, après le traumatisme des politiques néo-libérales conduites depuis des décennies et poursuivies par le Gouvernement conservateur de Rishi Sunak. Elles ont mis à mal les services publics comme celui de la santé -le NHS- dont les agent-es sont à la pointe du mouvement.

Un projet d'accord prévoyant une augmentation des salaires jusqu'en 2024 a été présenté à la mi-mars par le gouvernement. Les différents syndicats du NHS impliqués dans les négociations doivent désormais soumettre cette proposition au vote de leurs adhérent-es.

Israël

La rue pour la démocratie

Situation de crise politique en Israël où le gouvernement, confronté à une vague de contestation sans précédent, doit reculer sur un projet de réforme de la justice qui met en cause rien moins que la démocratie.

Le 27 mars, le premier ministre Benjamin Netanyahu, à la tête d'une coalition alliée de droites et extrêmes droites nationalistes et religieuses a dû annoncer une « pause » d'un mois dans la réforme qui visait à libérer le pouvoir exécutif de toute supervision judiciaire indépendante. Adoptée, cette réforme vivement contestée ouvrirait la voie, comme en Hongrie ou en Pologne, à l'établissement d'un régime « illibéral » dans lequel le pouvoir disposerait de nombreux moyens pour affaiblir voire museler en toute impunité l'opposition. Le projet est également soutenu par les partis religieux au pouvoir car son adoption permettrait l'annexion pure et simple des territoires palestiniens occupés à partir de 1967. Depuis janvier, les manifestations mas-



Depuis janvier, les manifestations massives se succèdent, notamment à Tel Aviv.

sives, rassemblant très largement, se succèdent, notamment à Tel Aviv pour réclamer l'abandon de cette réforme dangereuse. Même l'armée est touchée par la contestation, d'où le renvoi par Netanyahu du général Yoav Galiant, ministre de la Défense, mais critique de la réforme. Cette décision a précipité l'entrée en

action de la Histadrout, syndicat historique d'Israël, qui a décrété une grève générale de protestation. Le Président Isaac Herzog mène désormais des négociations avec les partis politiques sur l'avenir de cette réforme. De l'issue de la crise dépendra sans doute l'avenir de la nature politique d'Israël, mais aussi du conflit israélo-palestinien. ♦

Matthieu Leiritz

Tunisie : la dérive autoritaire et complotiste

C'EST L'ACTU

Quel est l'impact des propos tenus par le président tunisien ?

En février dernier, Kaïs Saïed a évoqué des « hordes de migrants clandestins » dont la présence changerait la composition démographique de la Tunisie afin d'en estomper le caractère « arabo-musulman ». Une thèse qui reprend la théorie raciste et complotiste du « grand remplacement ». Selon de nombreux témoignages, des milliers de migrants ont perdu leur logement et leur emploi, des enfants ont été retirés des écoles, des femmes d'origine subsaharienne auraient été violées.

Quel objectif économique et politique poursuit-il ?

Sur le plan économique, la Tunisie est dans l'impasse. Les négociations avec le FMI traînent en longueur. Les réformes libérales qui imposeraient une levée des subventions aux produits de base sont rejetées par le syndicat UGTT.

Au niveau politique, le régime n'a de cesse de renouer avec les

pratiques autoritaires de l'ancien président Ben Ali. Le dernier scrutin législatif rejeté par près de 90 % des électeurs n'empêche pas le régime de poursuivre les restrictions des libertés.

Quelle est la réaction de la LDH ?

La LDH dénonce la dérive autoritaire qui menace les principes démocratiques mis en œuvre après le soulèvement démocratique de 2010. Elle demande aux « autorités tunisiennes d'ouvrir une enquête indépendante pour faire toute la lumière sur les violations subies par les migrants subsahariens, établir les responsabilités et rendre justice aux victimes ». Elle rappelle à l'État tunisien ses obligations pour le respect des instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains qu'il a librement signés et ratifiés.

Propos recueillis par MRRM



Ahmed Dahmani, coresponsable du groupe de travail « Maghreb – Moyen-Orient » de la LDH

Réforme des retraites

La lutte continue, dans l'unité



L'intersyndicale reste soudée dans l'objectif prioritaire du retrait de la réforme.

Depuis maintenant quasiment trois mois, grèves et manifestations massives se succèdent, face à un projet de réforme des retraites largement rejeté par l'opinion. À l'obstination du président Macron, du gouvernement et des groupes parlementaires conservateurs, la population, à l'appel d'une intersyndicale unie et déterminée, répond par une mobilisation ample et digne.

Et cette mobilisation, déjouant les pronostics, ne faiblit pas, scandée par des journées natio-

nales très suivies, malgré la fatigue, l'usure et l'impact des grèves sur des salaires pourtant rongés par l'inflation. Partout, dans tous les territoires, non seulement les métropoles mais aussi les petites villes, les cortèges rassemblent des femmes et des hommes qui, pour beaucoup, n'avaient jamais jusque là, ou alors depuis longtemps, participé à une mobilisation sociale collective. Partout les actions symboliques se multiplient, les actions de blocage

également, avec le souci d'expliquer pacifiquement l'injustice du projet gouvernemental. Et partout l'accueil reste majoritairement favorable, ce qui prouve à quel point le gouvernement a perdu la bataille de l'opinion.

Si l'intersyndicale CGT – CFDT – FSU – FO – Solidaires – UNSA – CFTC – CGC reste soudée dans l'objectif prioritaire du mouvement, à savoir le retrait de la « réforme », l'emploi par le Président et la Première ministre de l'article 49.3 pour forcer le vote de l'Assemblée nationale a sans aucun doute nourri la colère, et donné un second souffle, s'il le fallait, aux mobilisations de mars, avec notamment l'irruption d'une partie de la jeunesse. L'obstination gouvernementale, le refus de toute nouvelle discussion malgré les demandes de l'intersyndicale, s'accompagnent également de la tentative de discréditer le

Solidarité intergénérationnelle

Le 20 mars dernier, à l'appel des organisations retraitées du G9, des centaines de retraité-es, rejointes par élu-es de gauche, de nombreux médias, de grévistes du secteur privé et de la ville de Paris, de l'UNEF et de lycéen-es se sont retrouvés pour rappeler leur opposition à la réforme et leurs revendications. L'UNEF a salué la mobilisation des jeunes aux côtés des salarié-es et des retraité-es, confirmant ainsi la solidarité entre les générations.

Les retraité-es, en se battant aussi pour leurs revendications, luttent pour créer les conditions d'une retraite qui soit un temps d'épanouissement et de liberté pour toutes et tous. Il s'agit de vivre le temps de la retraite dans de bonnes conditions aujourd'hui et demain. Cela suppose d'être en bonne santé et d'avoir une pension convenable.

mouvement en mettant l'accent sur des incidents locaux, mais aussi en provoquant les tensions par une répression policière et des intimidations qui se multiplient. Le 14 avril, le Conseil constitutionnel rendra son avis sur la conformité du texte avec la Constitution. Par ailleurs, plusieurs forces politiques de gauche ont lancé un processus parlementaire visant à organiser un RIP (référendum d'initiative populaire) qui permettra, si le gouvernement n'avait pas entendu raison auparavant, à la population de se prononcer.

La lutte continue et continuera dans une unité remarquable jusqu'au retrait de ce projet. ♣

Matthieu Leiritz

Climat : le GIEC très pessimiste

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le lundi 20 mars, la synthèse de huit ans de travaux, et ne laisse planer aucun doute sur l'urgence climatique face à laquelle nous nous trouvons. Le pire est à venir pour les enfants nés aujourd'hui, cette nouvelle génération vivra par exemple sept fois plus d'épisodes de chaleur extrême comparé aux personnes nées en 1960. Malgré les alertes, les objectifs de réduction des émissions restent insuffisants. Au rythme actuel, le plafond maximal d'émissions de CO₂ pour rester sous 1,5 °C de réchauffement sera franchi d'ici 2030. Au-delà de 1,5 °C, cela entraînera des changements pérennes ou irréversibles. Le déploiement des énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien sont à privilégier car rentables. Pour la première fois, le GIEC fait également référence à la sobriété.

Inflation

La vie chère au quotidien

Alors que les bénéfiques historiques des entreprises françaises du CAC 40 ravivent la nécessité d'une juste répartition des richesses, l'inflation plafonne encore à 5,6 % mais progresse dans l'alimentation en mars, 15,8 % selon l'INSEE.

90 % des Français-es interrogés par l'Ifop estiment que la lutte contre la vie chère doit constituer une priorité pour le gouvernement mais jugent que l'action de l'État est insuffisante à 81 %.

Face à cette situation, Olivia Grégoire, la ministre déléguée au commerce avait initié un projet de « panier anti-inflation », panier d'une cinquantaine de produits du quotidien pour garantir des prix bas et ainsi protéger les plus fragiles de la forte hausse des prix due à l'inflation. Mais la pression des distributeurs et de la FNSEA a été trop forte et ce projet a été abandonné. Ce sera finalement un « trimestre



En mars, l'inflation dans l'alimentaire a progressé de 15,8 %.

anti-inflation » dans les supermarchés à partir du 15 mars, annonce faite par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. Pendant cette période, les grandes surfaces devront afficher les prix les plus bas possibles sur un certain nombre de produits du quotidien mais elles restent libres sur le choix de ces produits et ne seront en aucun cas, obligées d'affi-

cher les prix les plus compétitifs possibles. La réaction d'associations de consommateurs et consommatrices ne s'est pas fait attendre, fustigeant cette mesure insuffisante à leurs yeux. Dans une lettre ouverte destinée à la première ministre, Elisabeth Borne, elles ont dénoncé la soumission du gouvernement à la grande distribution. Le gouvernement devrait compléter avec un

Espagne : un congé menstruel

Le 16 janvier, les députés espagnols ont voté une loi créant un « congé menstruel » pour les femmes souffrant de règles douloureuses. Mesure inédite en Europe elle s'inscrit dans un texte renforçant notamment l'accès à l'avortement dans les hôpitaux publics, toujours difficile face à l'utilisation fréquente par les médecins de l'objection de conscience. L'arrêt maladie sera accordé par un médecin et sera financé par la Sécurité sociale. Cette loi constitue une avancée : le texte affirme qu'« il s'agit d'accorder à cette situation pathologique une régulation adaptée afin d'éliminer tout biais négatif » pour les femmes « dans le monde du travail ».

« chèque alimentaire » pour les ménages les plus modestes. La FSU s'élève une nouvelle fois contre cet énième chèque, réclamant des revalorisations et augmentations de salaire à la hauteur de la situation inflationniste du moment. ♦

Alain Senée

CGT, FSU, Solidaires

Journées intersyndicales femmes

Organisées depuis 1998 par la CGT, la FSU et Solidaires, les Journées Intersyndicales Femmes se sont déroulées les 16 et 17 mars.

Outre la présence de plus de 400 personnes salle Olympe de Gouges à Paris, elles ont rassemblé en ligne les inscrites n'ayant pu se rendre à Paris en période de grève dans les transports.

En plein mouvement contre la réforme des retraites et ses

conséquences particulièrement défavorables aux femmes, l'ouverture de ces journées a été l'occasion pour Rachel Silvera, économiste, spécialiste des questions d'égalité professionnelles de rendre « femmage » à Margaret Maruani, pionnière des recherches sur les relations entre marché du travail et genre.

Les quatre tables rondes ont, comme chaque année, permis à des chercheuses, sociologues,

historiennes, militantes de présenter leurs travaux et résultats de leurs recherches. Cette année, les thématiques abordées étaient : Le genre du capital ; Femmes, paix, désarmement et résistances ; Femmes et santé au travail et dans le syndicalisme et Femmes et télétravail.

Y ont été évoqués notamment : la manière dont la famille reproduit les inégalités économiques entre les femmes et les

hommes, le travail gratuit des femmes, les inégalités de retraite entre femmes et hommes, le mouvement des femmes dans l'histoire pour obtenir le droit de porter des armes, la résistance des femmes kurdes et ukrainiennes, l'endométriose au travail, les dernières données de sinistralité femmes/hommes au travail, le télétravail et ses conditions dans le secteur privé et le secteur public. ♦ Valérie Soumaille

Projet de loi immigration : toujours aussi inacceptable, même découpé

Première conséquence du mouvement social de rejet de la réforme des retraites, l'examen du projet de loi « asile et immigration », qui devait débiter fin mars au Sénat, est suspendu *sine die*. En effet, après le constat cru de l'absence d'une majorité parlementaire sur les retraites, le gouvernement n'est pas assuré de tout d'en trouver une sur ce projet de loi restreignant encore les droits des personnes étrangères. Le gouvernement envisage ainsi de découper son projet en deux volets. Une première partie facilitant les expulsions et réformant les procédures d'asile dans l'optique d'accélérer leur traitement. Une autre partie comprenant le seul volet « intégration » très limité et correspondant à « une vision utilitariste des immigrés en France » comme le dénoncent la FSU, la CGT et Solidaires dans un communiqué commun.

Même revu à la découpe, ce projet restera pleinement « à l'encontre de nos valeurs d'accueil, de solidarité et d'égalité des droits » comme l'affirment ces trois organisations syndicales. C'est ce qu'ont dénoncé les différentes mobilisations unitaires organisées dans le cadre du collectif unitaire *Uni-es contre l'immigration jetable* rassemblant des milliers de personnes dans toute la France le 25 mars dernier.



Loi retraites

L'enjeu du Conseil constitutionnel

Les décisions du Conseil constitutionnel du 14 avril sur la réforme des retraites sont très attendues et détermineront, en partie, les modalités de poursuite de la mobilisation.

Va-t-il considérer que cette loi est conforme, partiellement ou complètement, malgré les nombreux subterfuges constitutionnels utilisés par le gouvernement ? Une partie des articles de la loi est considérée comme des cavaliers législatifs par nombre de juristes et ne devraient pas être validés ce qui pourrait quasiment réduire la loi à sa seule mesure centrale d'allongement de l'âge de départ en retraite. Une partie des juristes estime que l'ensemble de la loi ne doit pas être validé tandis que d'autres sont plus mesurés sur cette hypothèse et mettent en avant le faible contre-pouvoir démocratique que représente historiquement le Conseil constitutionnel.

En cas de validation partielle ou complète de la loi, le référendum d'initiative partagé (RIP) déposé par les parlementaires de gauche pourrait être la modalité permettant

d'imposer au gouvernement le retrait de cette réforme des retraites. Pour éviter un télescopage législatif, l'application de la loi pourrait ainsi être suspendue durant les 9 mois de collecte des 4,8 millions de signatures nécessaires. Avec

le RIP, une autre campagne de mobilisation s'ouvrirait alors. A moins que, face à la lame de fond de rejet de cette réforme dans la population, le Conseil constitutionnel soit contraint d'invalider la loi. ♦

Arnaud Malaisé

La sécurité nucléaire au parlement

Relancer le nucléaire français, au faux prétexte de répondre à la crise climatique, et construire six nouveaux réacteurs d'ici 2035, telle est la volonté du gouvernement dont le projet de loi sur l'accélération du nucléaire était examiné mi-mars à l'Assemblée nationale. Mais un amendement au projet de loi a suscité de nombreuses réactions sur les bancs du parlement, prévoyant une réforme inattendue et polémique de la sûreté nucléaire : démanteler l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), chargé de l'expertise et de la recherche sur la sûreté, pour le fondre au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. L'objectif de l'exécutif était clair, il ne voulait qu'une seule tête dans la sûreté nucléaire et accélérer ainsi l'obtention des autorisations demandées par EDF pour construire de nouveaux réacteurs EPR, mais aussi réparer et prolonger la durée de vie de ses 56 réacteurs.

À sa grande surprise, le gouvernement a vu son amendement très controversé rejeté par nombre de député-es, y compris dans sa propre majorité. Les opposant-es sont parvenu-es à en faire adopter un nouveau, stipulant que « la sécurité nucléaire repose sur une organisation duale composée de l'ASN et de l'IRSN », amendement qui prend tout son sens au moment même où EDF vient de confirmer l'existence de nouvelles fissures « non négligeables » sur ses réacteurs les plus récents.

Rapport sur la pauvreté

Tous les deux ans, l'Observatoire des inégalités publie un rapport sur la pauvreté.

Avec un seuil de pauvreté qu'il choisit de fixer à 50 % du niveau de vie médian (60 % pour l'INSEE), le rapport 2022-2023 indique que 7,6 % de la population vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Des chiffres toujours élevés, et qui ne baissent plus depuis les années 1980. Si la pauvreté est présente partout, les plus paupérisés habitent en ville (63 %), notamment en raison de l'existence de logements sociaux et de la proximité de bassins d'emploi.

La grande pauvreté concerne aujourd'hui 2 millions de personnes (moins de 750 euros par mois), et des centaines de milliers vivent avec moins de 400 euros par mois. C'est le taux de pauvreté des jeunes adultes de 18 à 29 ans qui a le plus progressé, passant de 8,4 % à 12,3 % entre 2004 et 2019. Les femmes seules avec enfant(s) sont les plus exposées. 19 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Et de plus en plus de personnes ont du mal « à accéder à des soins de qualité dans des délais raisonnables ». L'accès aux études et aux diplômes est un marqueur important : 80 % des personnes pauvres ont, au mieux, un baccalauréat. « Nombreux sont celles et ceux qui demeurent convaincus que pour combattre la pauvreté, nous avons plutôt besoin de politiques publiques à la hauteur. »



© REUTERS / ANA

Bassines

La question du partage de l'eau

Les 25 et 26 mars ont été à Sainte-Soline (79), deux jours de mobilisation centrés sur la question essentielle du partage de l'eau. Les participant-es y ont rappelé dans une manifestation sévèrement réprimée, leur opposition à la construction de réserves de substitution, ou méga-bassines, qui outre qu'elles visent à faire perdurer un modèle agricole dépassé et mortifère, permettent l'accaparement de l'eau par quelques un-es, au détriment du plus grand nombre.

En effet, bien qu'elles soient financées à 70 % par de l'argent public, seuls à peine 6 % des agriculteurs et agricultrices auront accès à l'eau de ces méga-bassines.

Accaparement aussi parce qu'en cette période sensible de sécheresses annoncées comme pluriannuelles, le projet visant à pomper dans des nappes phréatiques au plus bas niveau pour remplir une bassine servant à l'irrigation de champs de cultures destinées à l'export, apparaît pour beaucoup comme une mainmise sur l'eau, bien commun, au profit des seuls plus gros producteurs agro-industriels. Ainsi, avec la raréfaction de la ressource, la captation des près de 800 000 m³ de la bassine de Sainte-Soline est l'exemple même du non-respect de la

priorisation des usages de l'eau plaçant d'abord l'usage domestique puis la préservation des milieux aquatiques, et seulement après, les usages industriels et agricoles.

Le 30 mars, Emmanuel Macron, a dévoilé son « plan eau », jugé largement insuffisant pour les organisations environnementales. Si traque des fuites et meilleure utilisation des eaux usées sont bienvenues, le plan prévoit la réduction de 10 % de la consommation dans tous les secteurs, mais en 2030 alors que les assises de l'eau de 2019 avaient déjà défini cet objectif d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2035. Les 50 sites industriels qui ont le plus grand

potentiel de baisse de consommation d'eau seront réunis sans que soit précisé si des contraintes leur seront opposées. Quant au secteur agricole, il a été rassuré ce même 30 mars par le ministre de l'agriculture qui devant la FNSEA, syndicat majoritaire chez les agriculteurs et agricultrices : « L'agriculture, n'aura pas à baisser ses prélèvements pour irriguer les cultures ».

Seule avancée, une tarification progressive de l'eau devrait être mise en place : les premiers mètres cubes d'eau à un prix modeste, au-delà d'un certain niveau, le prix du mètre cube sera plus élevé. ♦

Valérie Soumaille

Santé : les généralistes veulent une augmentation

Les généralistes mobilisé-es depuis décembre revendiquaient le doublement du tarif de la consultation de base et des mesures incitatives fortes. L'assurance maladie proposait en janvier aux 57 000 médecins de France — leur nombre a chuté de 11 %, en 10 ans — une augmentation de 1,5 euros du tarif de la consultation médicale de base de 25 euros à 26,50 euros, soit 1,50 euros d'augmentation. Cette augmentation proposée représente en moyenne 7 000 euros de plus par an. Le revenu moyen par an d'un généraliste est de 89 700 euros. Face à la colère des médecins, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ne propose qu'une augmentation de 5 euros conditionnée à l'acceptation par les praticien-nes d'engagements supplémentaires contre la désertification médicale.

CGT

Un congrès mouvementé

La CGT a tenu son 53^e congrès entre le 27 et le 31 mars à Clermont Ferrand, un congrès qui s'est tenu dans un climat tendu, riche en rebondissements, et qui s'est conclu par l'élection de sa nouvelle direction avec à sa tête Sophie Binet, première femme à devenir secrétaire générale de la plus vieille confédération syndicale française.

Le congrès, ouvert alors que le mouvement sur les retraites bat toujours son plein, avait plusieurs objectifs : analyser la situation politique économique et sociale, dresser le bilan de l'action de la CGT depuis le précédent congrès, fixer des orientations pour les 3 années à venir, élire la direction nationale (bureau et secrétariat confédéraux, secrétaire générale) avec notamment la succession de Philippe Martinez qui achevait son troisième mandat et avait annoncé son choix de ne pas se représenter.

Les débats, dès l'entame du congrès auquel a participé une délégation de la FSU menée par son secrétaire général Benoit Teste, ont été vifs, selon les témoignages et la presse. Bien que figure très forte du paysage syndical français, et notamment



Philippe Martinez qui ne se représentait pas au secrétariat général, est remplacé par Sophie Binet.

au sein de l'intersyndicale qui mène la lutte contre la « réforme » des retraites, Philippe Martinez, et plus globalement la direction sortante, ont été rudement contestés avec par

exemple, fait rarissime, sans précédent depuis la Libération, le rejet à une courte majorité du rapport d'activité, même si le texte d'orientation, fixant le cadre des actions à venir, était lui largement approuvé.

Par ailleurs, comme en 2012, la candidature mise en avant par la direction sortante n'a pas été entérinée par le congrès, et c'est une figure inattendue, Sophie Binet, responsable de l'UGICT, en charge des questions féministes au sein de la confédération, sur laquelle l'unité s'est faite.

Sans entrer dans les détails de débats qui ne se résument pas à cette question de la succession de Philippe Martinez, il est à noter que plusieurs orientations fortes n'ont, elles non plus, pas été approuvées par les congrès-

Inégalités d'accueil des allophones

Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ne bénéficient pas toutes et tous de la même prise en charge par l'Éducation nationale, constate la Cour des comptes dans un récent rapport. Si les enfants ukrainiens ont été inscrits dans un établissement scolaire au plus tard trois semaines après leur arrivée, ce traitement est exceptionnel. En effet, en moyenne au bout de six mois, 9% des élèves devant fréquenter un collège et 17% de ceux devant fréquenter un lycée ne sont toujours pas scolarisés. De même, la Cour des comptes pointe l'écart important entre le nombre de mineur.es non accompagnés pris.es en charge par les conseils départementaux et ceux et celles bénéficiant d'une formation, pourtant obligatoire jusqu'à 18 ans pour ces élèves. Deux raisons qui confortent la FSU dans son combat pour obtenir les moyens nécessaires à une prise en charge de qualité pour l'ensemble de ces élèves sur tout le territoire.

sistes, qu'il s'agisse de l'engagement dans le collectif Plus jamais ça (alliance écologique et sociale), ou des perspectives de rapprochement à brève échéance avec d'autres organisations comme la FSU ou Solidaires.

Le premier discours de la nouvelle secrétaire générale a été centré sur la réaffirmation de la CGT au sein de l'intersyndicale contre la « réforme » des retraites. ♦

Matthieu Leiritz

Nécotinoïdes

La cour de justice de l'Union européenne a jugé illégales les dérogations accordées à l'utilisation de néonicotinoïdes par onze Etats souverains. Parmi ces Etats la France laquelle avait accordé en 2020 une dérogation aux betteraviers pour utiliser ces produits surnommés « tueurs d'abeilles » alors que la loi biodiversité les interdit depuis 2016. En cause la prolifération de pucerons vecteurs de jaunisse qui avait entraîné la destruction d'1/3 des récoltes. Le ministre de l'agriculture espérait pourtant une prolongation de la dérogation. Les agriculteurs et agricultrices manifestaient à Paris le 8 février à l'appel de la FNSEA. Ce n'est pas de néonicotinoïdes dont la filière betterave a besoin, mais d'une revalorisation du prix de la betterave par une protection économique des paysannes et paysans en prise directe avec des marchés libéralisés.

Francas 80 ans

En 2024 les francs et franches camarades (FRANCAS) fêteront leurs 80 ans. Pour cette association de jeunesse et d'éducation populaire née en 44 ce sera l'occasion de mettre à disposition du monde de la recherche pour des travaux en sciences humaines (histoire, sciences de l'éducation, sociologie...) leurs archives. Comme les CEMEA ; le mouvement FREINET et la Ligue de l'enseignement, les FRANCAS ont toujours travaillé à « tout mettre en œuvre pour que chaque jour davantage la cité fasse à l'enfant une place plus riche et plus radieuse ». A l'origine des projets éducatifs de secteur, ancêtre du projet éducatif de territoire (2013), les FRANCAS ont contribué à la création des conseils municipaux d'enfants.

Autorité parentale

Le 21 mars le Sénat a adopté un texte renforçant la protection des enfants en élargissant les mécanismes de suspension et de retrait de l'autorité parentale ou son exercice. La proposition de loi de la députée PS Isabelle Santiago, modifiée par le Sénat, avait été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Le Sénat a en effet réduit la portée de l'article premier du texte, relatif à l'élargissement du dispositif de suspension de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement concernant les personnes poursuivies mais pas encore condamnées mais l'a accepté en cas de crime ou d'agression sexuelle incestueuse en atténuant son caractère d'automatisme. Le texte doit à présent repasser par le vote à l'assemblée.

Cantines

Le RN dans les assiettes

La décision du maire RN, d'une commune du Vaucluse (Morières-lès-Avignon) de supprimer depuis janvier les « menus de substitution » dans les cantines des écoles pourrait raviver un débat qui semblait clos. En effet, le Conseil d'État avait confirmé fin 2020, l'annulation de décisions similaires prises par plusieurs communes (Beaucaire, Chalon sur Saône) qui avaient invoqué le principe de laïcité.

La décision du Conseil d'État précise que si les collectivités n'ont pas l'obligation de proposer des repas de substitution, elles ne peuvent invoquer les principes de laïcité, de neutralité du service public, ni d'égalité des usagers pour les supprimer.

Dans le même jugement, le Conseil d'État avait considéré que des arguments économiques pouvaient être mis en avant. La municipalité RN de Morières-lès-Avignon s'est



La collectivité doit s'attacher à ce que tous les enfants puissent bénéficier du service public.

engouffrée dans la brèche, en justifiant sa décision par des raisons budgétaires et organisationnelles.

Elle pourrait toutefois être condamnée par la justice. En effet l'arrêt du Conseil d'État précise que la collectivité doit s'attacher à ce que tous les

enfants puissent bénéficier du service public. Or en supprimant les repas de substitution, on ne permettra pas à tous les enfants de se nourrir correctement. L'intérêt supérieur de l'enfant et l'égalité d'accès ne seront pas respectés, comme le soulignent les élus de l'opposition municipale. ♦

Christophe Nouhaud

Filière aquatique

Les États généraux boycottés

Face à la pénurie de maîtres-nageurs-sauveteurs, les États généraux de la filière aquatique étaient organisés le 10 février afin de déboucher sur des perspectives.

Au programme l'image du métier, la rémunération et les perspectives de carrière. Les professionnels ont mis en cause le fait que les différentes formations soient organisées par trois ministères différents et la concurrence avec le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aqua-

tique) empêchant une véritable lisibilité d'accès au métier. En effet, le BNSSA n'est pas équivalent à la certification de MNS mais les collectivités l'utilisent de façon abusive grâce à des dérogations préfectorales alors que cela ne peut être fait que quatre mois par an pour la surveillance de baignades.

À l'issue de ces États généraux, que la CGT, la CFTC du SNP et de la Fédération française des MNS ont boycottés, la ministre des sports a annoncé

de grands travaux « visant à définir des réglementations pertinentes ». Les MNS craignent un assouplissement du recours aux titulaires du BNSSA. La profession revendique l'amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure attractivité du métier.

Les syndicats qui ont boycotté les États généraux revendiquent quant à eux un plan d'urgence de formation de 6 000 MNS avant les J.O. de 2024. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Marche ou arrêt ?

Le contexte des mobilisations contre la réforme des retraites vient réactiver les revendications des jeunes contre les réformes éducatives de ces dernières années et parmi elles, celles du projet de SNU, élément du programme présidentiel dès 2017.

Alors que la secrétaire d'État à la jeunesse, Sarah El Haïry, multiplie les campagnes de communication et les consultations sur la généralisation du Service national universel, alors que commence la « tournée SNU » avec des étapes dans la France entière, le président de la République choisit donc une fois de plus de repousser les annonces prévues, quitte à laisser penser qu'il pourrait en abandonner l'idée, notamment pour tenter de dégonfler les mobilisations de la jeunesse.

Obligation ou généralisation ?

Pourtant, depuis des mois le ministère travaille à la mise en place du dispositif multipliant les réunions et dernièrement, dans un courrier aux préfets, en demandant l'inventaire des locaux possiblement utilisables tout au long de l'année pour accueillir les centres de SNU, avec des personnels recrutés spécialement. Le calendrier des opérations est déjà quasi



Concernant tous les jeunes de 16 ans, le SNU est de plus en plus conçu comme élément relevant de l'obligation scolaire.


fixé, reste à en déterminer les modalités précises, tant d'un point de vue logistique que pédagogique, chacun reconnaissant les difficultés pratiques que cela représente. Concernant tous les jeunes de 16 ans, à l'exclusion pour l'instant des étranger-es, le SNU est de plus en plus conçu

comme élément relevant de l'obligation scolaire et explicitement lié au parcours citoyen inscrit dans les programmes scolaires, à l'enseignement moral et civique en particulier.

Le SNU pourrait ainsi devenir obligatoire pour les élèves de Seconde dès la rentrée prochaine dans des départements préfigurateurs. Le Cher, les Hautes-Alpes, les Vosges, le Finistère, la Dordogne et le Var seraient les « heureux » élus. Tous les lycées auraient à organiser le départ des élèves pour deux semaines en « séjours de cohésion » vers des centres de SNU, et ce, sur le temps scolaire. En 2025, cela concernerait 20 départements avant la généralisation totale

SNICS : contre le transfert aux Régions

Face à la volonté réaffirmée dernièrement de l'exécutif du transfert de la santé à l'école vers les collectivités territoriales, le Syndicat national des infirmières et conseillères de santé (SNICS-FSU) rappelle dans un communiqué son opposition à ce transfert. Il demande que la politique éducative sociale et de santé reste exclusivement de la gouvernance et la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale. Le SNICS-FSU et les infirmières de l'Éducation nationale expliquent partager les conclusions du rapport d'information parlementaire déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la médecine scolaire : « *la décentralisation de la médecine scolaire [...] pose la question des moyens et de l'égalité de traitement des élèves dans l'ensemble de la France... L'école est obligatoire pour tous les enfants, et nous considérons à l'issue de nos travaux que médecine scolaire doit rester une mission de l'Éducation nationale* ».

en 2026, soit 800 000 élèves. Le ministère de l'Éducation nationale envisagerait donc le plus sérieusement du monde de supprimer deux semaines de cours en Seconde et de consacrer au SNU jusqu'à deux milliards par an. La FSU exige l'abandon définitif du SNU. Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication qui dévoie les symboles de l'armée au profit d'un projet politique qui vise une fois de plus à affaiblir l'Éducation nationale. 

Claire Guéville

Papillomavirus

Le SNICS-FSU a demandé une audience au ministre de l'EN suite à l'annonce par le président de la République d'une campagne "généralisée" dans les collèges, sur la base du volontariat, et destinée à "éradiquer" le papillomavirus (maladie sexuellement transmissible). Le syndicat y portera l'exigence de moyens supplémentaires et l'arrêt de missions supplémentaires alors que les personnels expriment massivement un épuisement professionnel alarmant dû en grande partie aux missions qui s'empilent.

Carte scolaire

Mobilisations contre les suppressions de postes

La baisse démographique dans le premier degré et au collège aurait pu permettre d'améliorer les conditions de travail dans les classes et l'inclusion scolaire. Mais les suppressions d'emplois sont pourtant à l'ordre du jour dans les premier et second degrés.

Dans le premier degré, 1 117 suppressions de postes sont prévues. C'est la première rentrée depuis 2012 qui voit un solde négatif en dotation de moyens d'enseignement. 5 424 fermetures de classes sont déjà actées pour 3 186 ouvertures. Dans le second degré, c'est 481 emplois d'enseignant-es supprimés en collège et en lycée, soit 8 131 en 6 ans.

Cette situation catastrophique motive de nombreuses mobilisations sur tout le territoire. Ainsi par exemple dans le Val



Dans le premier degré, 1 117 suppressions de postes sont prévues.

de Marne où 500 parents d'élèves ont participé aux rassemblements organisés à Villejuif, Cachan et Vitry-sur-Seine. À Paris, 7 lycées publics sont menacés de fermeture. Et après les annonces du ministère sur la suppression de l'enseignement de la technologie en classe de Sixième « sans perte de poste », 10 postes sont pourtant supprimés dans cette dis-

cipline dans les Côtes d'Armor. La FSU dénonce ce renoncement qui va aggraver les inégalités scolaires. Pour la FSU, le service public d'Éducation doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel permettant des recrutements massifs, une baisse des effectifs, des moyens de remplacement à hauteur des besoins, et la reconstitution des RASED. ♦

Sandrine Charrier

Enseignement privé

La publication des indicateurs IPS, confirmant la sur-représentation des élèves issus des milieux sociaux économiques favorisés dans l'enseignement privé continue de produire ses effets. Le ministre de l'Éducation nationale annonce vouloir « favoriser la mixité sociale en milieu scolaire » : « nous sommes en échange avec l'enseignement privé sous contrat pour parvenir, je l'espère, à un protocole d'accord, par lequel il s'engagera dans une démarche qui augmentera la proportion de boursiers dans les établissements concernés ». Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique — plus de 90 % des effectifs du privé — ne s'y dit pas opposé par principe mais exclut toute limitation dans la liberté de recrutement et réclame en retour l'augmentation des aides publiques pour le financement des cantines et des transports scolaires.

Enseignement agricole

Entraver la mise en concurrence

Au salon de l'agriculture, le ministre Marc Fresneau, traitant du renouvellement des générations agricoles, a confirmé l'annonce d'un fonds de compétences de 20 millions d'euros

C'est en septembre qu'Emmanuel Macron avait fait cette annonce aux Terres de Jim, l'événement annuel de Jeunes agriculteurs à travers un texte visant à favoriser le renouvellement et relever les défis liés au dérèglement climatique. Dénoncées depuis de nombreuses années par le SNETAP-FSU et totalement ignorées lors

de son premier quinquennat, Emmanuel Macron semble découvrir les conséquences dramatiques de la démographie dans le monde agricole — plus de la moitié des agriculteurs et agricultrices et du salariat agricole à la retraite à l'horizon 2030 — mais aussi celles du changement climatique.

En mars, la direction générale de l'enseignement et de la recherche agricole a présenté aux organisations syndicales le contexte et les premières déclinaisons de cette annonce ; ces 20 millions d'euros seront

déployés dans le cadre du fond Compétences de France 2030, pour consolider l'enseignement agricole et pour soutenir l'innovation pédagogique dans les établissements. Lors de cette présentation, le Snetap-FSU, totalement exclu des différentes consultations, s'est vu exposer une orientation très libérale de l'éducation, basée sur une logique de « pôles », consortium d'établissements publics avec la possibilité d'intégrer des établissements privés, éligibles ou non, à une enveloppe budgétaire pouvant

aller jusqu'à un million d'euros.

Il est loin le temps où le souhait des autorités était de développer un véritable enseignement agricole public sur tout le territoire, outil de production pour nourrir. Le Snetap-Fsu, qui a obtenu cette année l'abandon de la suppression d'une centaine de postes d'enseignements, compte bien peser pour contrarier le développement de ce modèle dont l'unique objectif est la mise en concurrence de ces « pôles ». ♦

Alain Senée

Revalorisation salariale

Pacte à ne jamais conclure

Le « pacte enseignant » n'est même pas un *ersatz* de revalorisation salariale, il envisage tout simplement de rétribuer des tâches supplémentaires. Le retour du « *travailler plus pour gagner plus* ».

Ce pacte s'adosse à un autre volet, dit « socle », qui prévoit notamment de porter à 2 000 € bruts par an l'ISOE et l'ISAE, indemnités touchées par la grande majorité des enseignantes, d'accroître la prime d'attractivité en début de carrière, d'amplifier le lissage de la progression de carrière et d'augmenter le nombre de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Si l'enveloppe globale de financement de ces mesures est conséquente, rapportée au nombre de personnels, elle ne permet même pas de tenir l'engagement présidentiel d'une hausse « inconditionnelle » de 10 % et se décline quasiment exclusivement sous forme d'indemnités très inégales selon la place dans la carrière. De son côté, le volet « pacte » est motivé par une idéologie déclinée à travers l'obsession ministérielle de trouver une réponse au non-remplacement



La FSU exige l'abandon du pacte enseignant.

des absences dans le second degré, quitte à fantasmer leur nombre, sans y mettre les moyens nécessaires et en recourant à un remplacement interne au sein des établissements, quelle que soit la discipline, un

non-sens pédagogique. Composée de « briques » équivalentes à un horaire annuel de 24 heures rémunérées chacune 1 250 € bruts, le pacte se déclinerait en mission prioritaire, les remplacements de courte durée dans le secondaire et les interventions en Sixième dans le primaire, ou en projets locaux encore assez nébuleux. La répartition des « briques » au sein des équipes enseignantes serait du seul ressort du directeur ou de la directrice dans les écoles et des chef-fes d'établissement dans le second degré, instituant ou renforçant ainsi leur poids hiérarchique. Cela générerait de plus une concurrence entre les personnels volontaires et des différences de revenus importantes. Comme toute attribution d'indemnités, le pacte creuserait fortement les inégalités entre les

Près d'un million d'apprenties

Le nombre total de contrats d'apprentissage a plus que doublé depuis 2018 pour atteindre en 2022 quasiment un million, 979 538 précisément. Les modifications de leurs principales caractéristiques à l'œuvre depuis la réforme Pénicaud de 2018 se poursuivent. Ainsi les apprenties suivent désormais très majoritairement une formation préparant à un diplôme dans le supérieur (63 % contre 38 % en 2018). En miroir, la préparation du CAP passe de 39 % à 21 %. Les formations sont également plus courtes, près de la moitié sont inférieures à 18 mois (47 % contre 32 % en 2018). Enfin, au sein des secteurs d'activité dans lesquels se déroulent ces formations, ceux de l'industrie et la construction diminuent fortement au profit du tertiaire, notamment le soutien aux entreprises. De même, le poids des secteurs « emblématiques » de l'hébergement, de la restauration, de la coiffure et des soins de beauté a quasiment diminué de moitié.

femmes et les hommes, sans compter les inégalités territoriales.

Pourtant le temps de travail hebdomadaire médian évalué par le ministère à 43 heures démontre de façon implacable que, en plus du service d'enseignement, de nombreuses activités « invisibles » existent déjà, débordent et ne sont pas reconnues, ni institutionnellement ni financièrement. Tous ces ajouts artificiels se feraient au détriment des collectifs de travail. La FSU exige donc l'abandon du pacte enseignant et son remplacement par une augmentation conséquente de salaire pour l'ensemble des personnels. ♦

Arnaud Malaisé

CNESCO : une autre culture de l'évaluation

Depuis des dizaines d'années, l'évaluation est au cœur de nombreux débats dans l'Éducation nationale. En novembre, la conférence de consensus réunie par le Cnesco sur « *l'évaluation en classe au service de l'apprentissage des élèves* » a cherché des recommandations basées sur la recherche mais a aussi tenu compte des attentes du terrain. Constatant les évolutions, notamment dans le premier degré, le jury a invité à développer une autre culture de l'évaluation en recommandant, en autres, d'éviter « le recours aux moyennes ». Pour cela, il souhaite réviser le livret scolaire unique (LSU) —outil d'évaluation du CP à la Troisième— et l'instituer au lycée. L'avis sur le LSU est négatif au sein de ses utilisateurs-trices, même amélioré, la proposition ne fera certainement pas l'unanimité. L'évaluation reste tiraillée entre la pédagogie et une société qui veut une École conçue pour classer.

Investir dans le bâti scolaire

Après la publication des guides du ministère, une mission du Sénat se penche sur la question du bâti scolaire et devrait produire un rapport en fin d'année scolaire.

Mais cette question ne peut en rester à l'état de préconisations et de recommandations. Elle nécessite un plan

d'investissement massif à la hauteur des enjeux d'adaptation au climat et d'amélioration de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers et usagères. L'épidémie de Covid a mis en lumière la nécessité d'une attention à la qualité de l'air intérieur des bâtiments passant par des systèmes efficaces de ventilation et de filtration.

La crise des prix de l'énergie de l'automne a pointé l'urgence d'une rénovation massive permettant une isolation de qualité pour diminuer la consommation énergétique due. Enfin, la crise climatique démontre très régulièrement l'exigence d'un bâti pouvant faire face aux variations extrêmes de température comme aux phénomènes violents.

Sans compter les trop nombreux exemples de délabrement des bâtiments, des écoles de Marseille à celles de Guyane en passant par les lycées d'Ile-de-France.

L'État doit imposer un cadrage national du bâti scolaire et donner aux collectivités locales les moyens financiers pour enrayer les inégalités territoriales, améliorer la santé et la sécurité et diminuer l'empreinte écologique du service public d'Éducation.

Voie professionnelle

Opposition continue à la réforme

Dans un communiqué daté du 21 mars, l'intersyndicale de la voie professionnelle rappelle son exigence de la révision des dispositifs de la transformation de la voie professionnelle – engagée sous le précédent quinquennat – à rebours des mesures qui permettraient d'améliorer les conditions d'études des jeunes, leur réussite aux examens et les conditions de travail des personnels.

Elle rappelle aussi son opposition à toute semaine supplémentaire de stage alors que bien qu'ayant annoncé fin janvier renoncer à l'augmentation de 50 % des stages, faute de consensus, la ministre Carole Grandjean tente d'imposer une augmentation en classe de terminale.

Dans le même communiqué, l'intersyndicale s'oppose aussi fermement au SNU qui confisquerait encore deux semaines d'école aux élèves de seconde bac pro et de première CAP, rappelant que les élèves entrant en lycée professionnel



Les élèves entrant en lycée professionnel ont besoin de plus et de mieux d'école.

cumulent des difficultés sociales et scolaires et qu'ils ont besoin de plus et de mieux d'école.

Les organisations syndicales dénoncent d'ailleurs la quasi-absence d'options pour les élèves de lycée professionnel et en demandent la création, adossées à des programmes ri-

goureux, financées par des moyens supplémentaires et certificatives pour les diplômés.

L'occasion de rappeler que les lycées professionnels font partie intégrante du système éducatif du pays et jouent aussi un rôle qualifiant et social majeur pour un tiers de la jeunesse lycéenne. ♦ Valérie Soumaille

Médecine scolaire

Les élèves privés de visite médicale

Alors que le ministère de l'Éducation nationale préconise un-e médecin scolaire pour 5 000 élèves la réalité s'avère catastrophique. Chaque médecin a en moyenne la charge de plus de 10 000 enfants scolarisés (un-e pour 12 000 en Seine-Saint-Denis). Conséquence : alors que les visites médicales à 6 ans et 12 ans sont obligatoires, seuls 18 % de ces élèves ont pu voir un-e médecin en 2018.

Alors qu'il y a urgence à recruter de nouveaux médecins en mettant en place des me-

sures pour améliorer l'attractivité – les conditions de travail et salariales sont moins favorables dans l'EN qu'à l'hôpital – le MEN pallie le manque en demandant aux enseignant-es d'établir un tri qui dériverait les élèves devant être vus par le ou la médecin scolaire.

Nombre d'enseignant-es refusent ce tri et exigent l'application de l'obligation de suivi médical. Les médecins ne pouvant plus l'assurer, la visite mé-

dicale à 6 ans se réduit chaque année notamment en REP/REP+ alors que le rôle de la médecine scolaire dans la détection du handicap, des violences intrafamiliales, de la malnutrition est primordial.

La médecine scolaire, comme la médecine préventive qui subit une pénurie identique, réclame une politique de recrutement ambitieuse pour les douze millions d'élèves et le million de personnels. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Collège

Le « pilotage » renforcé

Le ministère de l'Éducation nationale entend réformer le collège en imposant le pilotage par les évaluations et une technicisation du métier dans le cadre d'une École libérale.

Un pilotage renforcé du collège par les évaluations standardisées est annoncé : en plus des évaluations nationales en CP, CE1, Sixième et Seconde, de nouvelles sont prévues en CM1 et Quatrième.

Un Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) est créé dans chaque académie : il organisera des visites d'inspection, fera des préconisations, et organisera la formation continue des personnels. Fluence (vitesse de lecture), orthographe et calcul mental –à la base de tous ces tests–, constitueront le nouvel horizon pour les élèves : moins d'ambition pour les apprentissages, mais l'objectif de redresser les scores de la France dans les évaluations internationales comme PISA. Sûrement pas au profit des élèves ni de la construction d'une culture commune.

Le risque est grand d'une substitution progressive des diplômes par des certifications : le Diplôme national du brevet aura-t-il encore un sens avec



Le risque est grand d'une substitution progressive des diplômes par des certifications.

une certification mathématiques en Troisième aux côtés d'Ev@lang (test de positionnement en anglais), de Pix (certification des compétences numériques) et d'une éventuelle Green-Pix (certification en compétences environnementales) ?

En Sixième, une heure d'approfondissement ou de soutien en mathématiques ou en français doit être mise en place par la suppression de la technologie, alors même que le Conseil su-

périeur de l'Éducation (CSE) du 24 mars dernier s'est unanimement exprimé contre la nouvelle grille horaire de Sixième.

Les professeur-es des écoles, déjà surchargé-es, pourraient ainsi, en théorie, intervenir en Sixième dans le cadre du soutien. Dès la Cinquième une découverte des métiers pouvant aller jusqu'à 54 heures par an est prévue, ainsi qu'une éducation financière avec un passeport qui devrait être validé par les élèves avant la fin du cycle 4.

Plutôt que l'instauration d'une école fondée sur le « *teach to test* », et préparant essentiellement les élèves à acquérir des briques de connaissances et de compétences certifiées, l'urgence est à une école émancipatrice, qui permette d'acquérir une culture commune, qui encourage les solidarités, qui lutte contre les inégalités et qui permette de former des individus ayant le souci du collectif. 🍀

Sandrine Charrier

Gestion des collèges

Dans son rapport public annuel publié le 10 mars, la Cour des comptes conclut à de fortes inégalités territoriales dans la gestion des collèges concernant la construction, la rénovation et l'entretien. Il pointe notamment un manque d'articulation entre Éducation nationale et départements.

Pour les magistrat-es de la Cour, les inégalités en termes de projets et moyens subsistent. Les collégien-nes ne bénéficient pas des mêmes conditions d'études en fonction des capacités financières des départements.

Les départements contraints de construire de nouveaux collèges ou reconstruire des bâtiments trop vétustes et donc de consacrer l'argent au bâti, sont limités dans la mise en œuvre de projets éducatifs, de transports gratuits ou d'achat d'outils numériques. Ainsi alors que la moyenne en équipement par élève par an est de 654 €, la Cour relève une différence de moyens conséquente : 98 € pour les Ardennes quand elle atteint 1 311 € dans les Côtes d'Armor.

Concernant les dotations, la Cour constate un manque à gagner des départements à forte démographie et population pauvre avec le système de forfait et regrette que le ministère de l'Éducation nationale ne joue pas assez son rôle. Il pourrait selon la Cour mettre en place des conditions de bâti à l'obtention des aides allouées par l'État. Un rapprochement entre EN et départements (gestion et pilotage) est préconisé pour permettre une réelle amélioration. La Cour qualifie la mixité sociale d'outil politique de lutte contre les inégalités peu mobilisé. Enfin elle estime la prise en compte des enjeux environnements incontournable et préconise une organisation spatiale propice à un climat scolaire apaisé.

IVAC : valeur ajoutée des collèges

Le ministère de l'Éducation nationale a rendu publiques les données de l'IVAC (nouvel indicateur de valeur ajoutée des collèges), destiné selon la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) à apprécier la manière dont les établissements accompagnent leurs élèves vers la réussite. Les médias s'en sont emparé pour établir un classement des collèges. L'IVAC est un exemple de plus de la politique des indicateurs qui conduit à piloter l'Éducation nationale en s'affranchissant de la question des moyens et en mettant la pression sur les personnels. Il s'agit bien de renvoyer implicitement la responsabilité d'une valeur ajoutée négative au manque supposé « d'implication ou d'efficacité des équipes ».

IR



LA FSU A 30 ANS

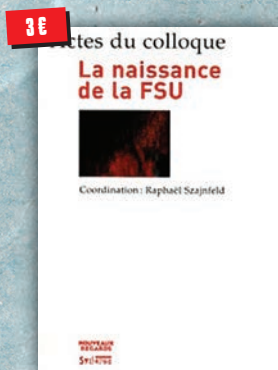
Des publications à commander en ligne ou par courrier



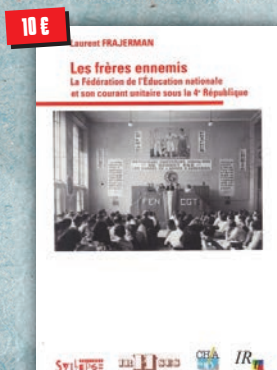
Histoire de la FSU
Tome 1
Une percée flamboyante
Raphaël SZAJNFELD



Histoire de la FSU
Tome 2
Dans la cour des grands
Alain DALANCON
Josiane DRAGONI
Jean-Michel DREVN



Actes du colloque
La naissance de la FSU
Coordination : Raphaël Szajnfeld



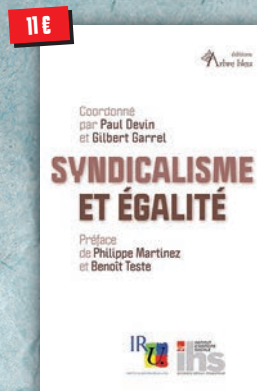
Les frères ennemis
La Fédération de l'Éducation nationale
et son courant unitaire sous la 4^e République
Laurent FRAJERMAN



LE SYNDICALISME
AU DÉFI DU 21^e SIÈCLE
Coordonné par Jean-Michel DREVN
Préface de Paul DEVIN



Le syndicalisme en-commun
Francis VERGNE,
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,
Christian LAVAL, Erwan LEHOX



SYNDICALISME
ET ÉGALITÉ
Préface de Philippe Martinez
et Benoît Teste



Syndicaliste : c'est quoi ce travail
MILiter à la FSU
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,
Michelle OLIVIER,

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : <http://institut.fsu.fr>

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Une France en mouvements



Dossier réalisé par :

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

Le mouvement en cours remet au premier plan question sociale, syndicalisme et légitimité démocratique.

Qui l'eut cru ? Qui aurait pronostiqué cette situation que nombre d'analyses ou de médias, en France comme à l'étranger, qualifient d'« historique » ? En tout cas le pouvoir avait totalement sous-estimé la potentialité de ce mouvement.

Des grèves significatives, dans le privé comme dans le public, des manifestations massivement suivies à l'appel d'une intersyndicale soudée comme jamais depuis plus d'une décennie, un pouvoir acculé aux argumentaires fallacieux, aux procédures parlementaires les plus expéditives, au recours à une

répression policière qui renoue avec les procédés infligés aux Gilets jaunes. Un président inaudible, obstiné, isolé dans son palais, dont l'image internationale apparaît profondément dégradée, quasi privé de contacts avec la population qui refuse très majoritairement son projet de « réforme » des retraites...

Car on en finirait presque, au fil des jours, des semaines et maintenant des mois, alors que se succèdent dans tous les territoires les journées nationales de mobilisation, par oublier l'objet de ce qui désormais s'apparente davantage à une crise de

régime qu'à un conflit social toujours vivace, à un temps où le pays se révèle à lui-même qu'à un affrontement corporatif, plus à un moment de vérité pour la société, les institutions et les forces sociales, qu'à une péripétie de la vie sociale et politique française, comme le pouvoir et les forces économiques et politiques qui le soutiennent échouent à le faire croire. Rien de surprenant à ce que le feu ait pris sur la question de l'âge de départ à la retraite, moment ultime d'émancipation des travailleurs et travailleuses alors que le travail marchandisé devient pour beaucoup dépourvu de sens et de perspectives. Dans un pays malade de ses conditions de travail, de son rapport au travail, aucune surprise à ce que la tentative pour réduire le temps passé en retraite ne passe pas. Et la méthode utilisée par le pouvoir ajoute à l'intensité de la crise. Dans sa verticalité, dans sa brutalité, dans son mépris vis à vis de l'opposition, tant parlementaire que syndicale, dans l'affirmation hautaine que la démocratie se réduit aux décisions souveraines d'une majorité et d'un Président élu-es, fût-ce au mépris de la volonté majoritaire du peuple souverain, le pouvoir prend le risque d'une nouvelle dégradation du rapport entre les citoyen-nes et leurs élu-es. Ce dont se nourrit la tentation nationaliste aux aguets. Pour autant, l'issue de la crise n'est pas écrite à l'heure où ces lignes le sont. Et le mouvement syndical, qui a su surmonter ses divisions et démontrer sa capacité à rassembler le salariat, à mobiliser la population, pourrait bien ouvrir la voie d'un renouveau social et démocratique.

Quels enjeux ?



La contestation générale contre cette réforme ne se réduit pas à une énième protestation. Elle révèle que les citoyen-nes ont compris les enjeux en termes sociétal, démocratique et d'avenir.

Alors que la colère ne cesse d'enfler depuis janvier, le Président Macron a choisi, délibérément, de faire du dossier des retraites une démonstration de force.

Alors que 70 % des Français.es rejettent la réforme adoptée sans vote le 17 mars, le Président et la Première ministre continuent de la justifier par des arguments financiers discutables, réfutés par celles et ceux qui veulent améliorer le système par répartition en avançant d'autres propositions.

Le Président, lors de son intervention du 22 mars, a confirmé que la réforme entrerait en vigueur dès septembre. Il n'entend pas bouger sur la mesure-phare de son projet, le recul de l'âge de départ à 64 ans, avec l'accélération de l'augmentation de la durée des cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le système serait financièrement en péril, d'où l'urgence de trouver des ressources : cela demeure son argument de choc, en réalité le seul. Pour le Président, qui a décidé depuis six ans, de se priver de recettes en préservant les grandes entreprises et les plus riches par ses cadeaux fiscaux, la solution

consiste à faire travailler et cotiser plus longtemps et, par voie de conséquence, à réduire les dépenses publiques pour satisfaire au programme européen de stabilité. Or, selon le conseil d'orientation des retraites (COR), la branche retraite ne devrait accuser qu'un déficit minime d'ici 2032.

La contestation générale contre cette réforme, laquelle est en cohérence avec celle de l'assurance chômage, et celles à venir du RSA et des minima sociaux, ne se réduit pas à une énième protestation. De par ses mobilisations énormes, sa détermination, son exceptionnelle unité, elle révèle que les citoyen-nes ont compris les enjeux en termes sociétal, démocratique et d'avenir. Sociétal, parce que nombre de Français-es, épuisée-es après une vie professionnelle souvent difficilement soutenable, aspirent à une retraite comme un temps d'apaisement, de loisir, de disponibilité et de lien transgénérationnel. Pour combler un éventuel déficit, d'autres solutions existent (hausse des salaires, égalité femme/homme, suppression des exonérations de cotisations sociales, ...) qui répondraient aux enjeux réels de la période : néoma-

Et les jeunes ?

C'est l'un des enjeux de la lutte en cours. Dans quelle mesure la jeunesse, dans toute sa diversité, allait-elle se sentir concernée ? La réponse ne va pas de soi. Bien sûr, l'échéance de la sortie de vie active paraît bien irréaliste pour celles et ceux qui viennent d'y entrer ou y aspirent. Mais par ailleurs l'ambition d'une période réparatrice et apaisée après des décennies de labeur usant corps ou esprits ne peut laisser indifférents les enfants qui voient leurs parents avancer en âge. Et c'est bien d'un combat pour une société moins marchande, plus humaine qu'il s'agit. D'où la présence de plus en plus nombreuse de jeunes dans l'action, issus-es de l'entreprise ou de l'université, et notamment après le coup de force du 49.3. Quoiqu'en disent les nostalgiques, la jeunesse française, elle non plus, n'est pas résignée.

nagement, emploi des senior-es, inégalités H/F, vieillissement, pénibilité... Pour Dominique Meda, sociologue du travail « *Allonger le temps de travail avant d'en améliorer les conditions d'exercice ne pouvait être vécu que comme une véritable provocation* ».

Démocratique parce que les Français-es ne s'expriment pas uniquement en choisissant leurs représentants. La population revendique de pouvoir contester et exprimer ses attentes, portées ici par les syndicats. Le mépris exprimé par le Président à l'égard de ces derniers en qualifiant d'illégitime le mouvement, révèle la volonté du pouvoir de mettre un terme à la légitimité des organisations et à leur contribution à la vie démocratique. Or ce front uni est une des raisons du soutien largement majoritaire au mouvement.

Enfin ce mouvement porte un enjeu global d'avenir. Face aux idées de loi du plus fort, la seule alternative est celle d'une société solidaire, avec un meilleur partage des richesses et la lutte contre le changement climatique qui affecte d'abord les milieux les plus précaires. ♦

Une tradition française



Dans la lignée des luttes sociales menées ces trente dernières années, le mouvement contre la réforme des retraites est le signe d'une société qui n'est pas réduite à la résignation.

Le mouvement contre la réforme des retraites s'inscrit dans la lignée de nombreuses luttes sociales menées en France pour défendre ou arracher des droits politiques et sociaux. Si la France n'en a pas le monopole, le pays n'en reste pas moins coutumier de ces moments de lutte, suscitant régulièrement à l'étranger étonnement chez les un-es, et admiration chez les autres.

Les revendications sociales, offensives ou défensives sont presque toujours premières – sur la question des salaires ou la défense de l'outil de travail menacé – favorisant par leur évidence l'unité syndicale. Ainsi en 1965 la grande grève des mineurs de charbon, animée par l'union entre la puissante CGT et la toute jeune CFDT, une lutte aussi dure que le travail au fond, suscita, comme aujourd'hui, le soutien de l'opinion publique et contraignit le Général de Gaulle lui-même à reculer.

La force de ces mouvements, appuyés sur la manifestation de masse et la grève longue révèle la plupart du temps la profondeur d'un malaise politique derrière la crise sociale. Ainsi en fut-il des grandes grèves du printemps 1936 : si l'objet essentiel en fut la question salariale, dans la grande crise des années 1930, ces grèves qui condui-

sirent aux grandes conquêtes des accords de Matignon (augmentation des salaires, délégués du personnel, conventions collectives) se déroulèrent dans un climat d'inquiétude face au fascisme, et dans la dynamique de la victoire du Front populaire. En 1968, lors de la plus grande grève générale, derrière les revendications salariales, de réduction du temps de travail, c'est aussi la place de ce dernier dans la société, mais aussi la lassitude face au pouvoir personnel gaulliste qui s'exprimèrent. Les témoignages abondent, comme aujourd'hui – ainsi la philosophe Simone Veil établie en usine en 1936 – sur la joie, « après avoir tout subi » de revendiquer ensemble, dans le sentiment d'une dignité réaffirmée, face à l'employeur, public ou privé.

Les mêmes caractéristiques demeurent avec les grandes luttes, essentiellement défensives désormais, des 30 dernières années, qu'il s'agisse de 1995, de 2003, 2006, 2010 ou 2019.

Sans doute leur fréquence et leur force sont-elles le signe d'une société imprégnée de culture révolutionnaire, et que des décennies de politiques libérales n'ont pas réduite à la résignation. ♦

Quelle légitimité ?

La réforme des retraites, son adoption malgré son rejet et la mobilisation de la très grande majorité de la population, le recours à des procédures constitutionnelles mais controversées pour l'imposer conduisent à la contestation de ce qui est exprimé par beaucoup comme un processus antidémocratique.

Pour l'historien et sociologue Pierre Rosanvallon, la séquence qui se joue est « *le signe d'un profond ébranlement de notre système démocratique* » et interroge la notion de légitimité. En effet, si Emmanuel Macron et la majorité parlementaire, élu-es dans le respect des règles, sont légitimes légalement, leur projet de réforme des retraites n'en est pas pour autant perçu comme juste et conforme à l'intérêt général. Or c'est cette approche morale et sociale qui définit dans le sens commun la notion de légitimité.

Au contraire, les organisations syndicales, elles aussi légitimes légalement, considérées comme structurellement représentatives ont, pour Pierre Rosanvallon, une légitimité fondée sur le fait social que, lors du débat sur les retraites, elles ont été reconnues par l'opinion comme de bons interprètes de la réalité du monde du travail. En entraînant des manifestations de rue nombreuses et massives, elles font vivre une modalité à part entière de la représentation qui « *parce qu'elle est toujours imparfaite [...] doit être multiple* ». En permettant l'expression directe dans la rue, elles font aussi jouer la démocratie qui a toujours fait une place à l'opinion, qu'elle soit appréhendée par le biais des manifestations, de paroles estimées représentatives, à partir de sondages ou même si elle est difficilement synthétisable, sur les réseaux sociaux.

Crise sociale, crise politique, crise de régime

Crise sociale, ou crise politique ? Sans doute la première a-t-elle fini par accoucher de la deuxième, aboutissant à une quasi crise de régime. Autant que le contenu de la « réforme » des retraites, c'est bien la méthode, verticale et autoritaire, qui est également dénoncée, ajoutant à la longue liste des décisions édictées par un Président demiurge, aux antipodes des usages d'une démocratie parlementaire adulte.

Si la « réforme » a de suite unifié contre elle la totalité des organisations syndicales des salarié-es et, à la suite du travail d'explication mené par les équipes militantes, rassemblé dans le refus une très large majorité de l'opinion publique, c'est l'usage par le gouvernement, et en réalité par le Président Macron, des procédures constitutionnelles les plus brutales qui a donné un second souffle au mouvement, et alimenté le rebond spectaculaire des manifestations de la fin mars. Comme toute crise sociale majeure, celle du mouvement des retraites exacerbe des tendances déjà à l'œuvre, plus ou moins souterrainement, dans la société. L'explosion de colère, notamment dans une frange signi-

ficative de la jeunesse lycéenne et estudiantine, à la suite du recours par la Première ministre à l'article 49.3, permettant l'adoption sans plus de débats du projet de loi, par l'échec du vote de motions de censure, révèle l'usure d'institutions de la Cinquième République qui donnent à l'exécutif des pouvoirs exorbitants, au point de pouvoir, dans le respect formel de la Constitution, de fait museler l'opposition parlementaire. Elle illustre aussi les limites de l'argutie selon laquelle, d'après la formule du Premier ministre Raffarin en 2003, « *la rue ne gouverne pas* », figeant ainsi dans une confrontation stérile la forme représentative de la démocratie – le parlement, le Président – et les formes actives d'une démocratie vivante : les syndicats, les associations, la grève, la manifestation, voire la désobéissance civique.

Il en va de même de l'obstination ou de l'aveuglement du pouvoir à ne pas accepter de reconnaître que la crise dépasse désormais la seule question des retraites – même si l'intersyndicale reste à juste titre concentrée sur l'objectif de son retrait – et qu'elle peut interroger

L'explosion de colère, à la suite du recours par la Première ministre à l'article 49.3, révèle l'usure d'institutions de la Cinquième République qui donnent à l'exécutif des pouvoirs exorbitants,



Violences policières

La réorientation des méthodes de gestion des manifestations par les forces de l'ordre agit comme un révélateur d'un pouvoir dépassé par l'ampleur de la contestation, et tenté par l'instrumentalisation de débordements. Alors que lors des premières journées, quand l'organisation syndicale assurait, de l'aveu de toutes et tous, le caractère pacifique et digne des cortèges, priorité était donné à la sécurité des manifestant.es aussi bien qu'à celle des biens, mars a vu le retour à la stratégie de la tension, avec charges inconsidérées et usage abusif de gaz lacrymogènes, gardes à vue arbitraires ou ciblant des syndicalistes, voire de méthodes de passages extrêmement dangereuses. Comme si dès lors l'objectif n'était plus d'assurer le bon déroulement des manifestations, mais de dissuader d'y participer.

l'avenir d'une démocratie boiteuse, dans laquelle de plus en plus de Françaises et de Français se reconnaissent de moins en moins.

En témoignent la progression de l'abstention électorale, l'affaiblissement des partis et l'impopularité de nombreuses et nombreux élu-es, et bien entendu la montée silencieuse, implacable et inquiétante des forces nationalistes.

Celles-ci se nourrissent, comme toujours dans notre histoire, de l'éloignement entre le pouvoir et ses mandant-es, du sentiment, ici assez largement justifié, par ces dernier-es de subir le mépris des dirigeant-es et qui aspirent à bousculer un ordre établi devenu dans tous les sens du terme insupportable.

C'est dire les enjeux et la responsabilité du mouvement syndical, mais aussi l'irresponsabilité d'un pouvoir dont la première figure avait pourtant été réélue au second tour pour barrer la route à la candidate d'extrême droite et qui n'a pas hésité, par obstination ou intérêt de classe, à la lui ouvrir largement désormais. ♦

Une lame de fond porteuse d'espoir

Bien que des politiques libérales se succèdent violemment depuis plusieurs dizaines d'années conduisant à des reculs et à un accroissement des inégalités pouvant anesthésier le corps social, le puissant rejet de la réforme des retraites démontre au contraire que la question de la justice sociale reste vive et inflammable dans le pays.

Au-delà de sa dimension unitaire résultant d'une intersyndicale nationale rassemblée sur le même objectif de retrait et imprimant le tempo des mobilisations, ce mouvement social cumule nombre de caractéristiques fortes porteuses d'espoir pour l'avenir.

Inédite, large, féministe, jeune...

Sur le plan brut des chiffres, ce mouvement est porté par un soutien inédit et constant de la population atteignant une hauteur jamais égalée dans les sondages d'opinion, plus des deux tiers, et se traduisant par un nombre de manifestant-es rarement vu depuis la Libération, dépassant les 3,5 millions le 7 mars. De plus, ces manifestations ancrent fortement ce mouvement sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les petites et moyennes villes, bien souvent peu habituées à voir défilé des cortèges syndicaux dans leurs rues. Elles permettent ainsi également de rassembler très largement la population, des éboueurs aux cadres en passant bien évidemment par les cheminot-es, les enseignant-es, les AESH, les salarié-es du privé et les jeunes. Si le recours à la grève est divers selon les secteurs professionnels et fluctuant au fil des mois, soutenu par de nombreuses caisses de grève, la participation aux manifestations a permis d'y retrouver toutes les différentes strates de la société.

Ce mouvement a également réussi à faire converger syndicalisme et mouvement féministe, notamment le 8 mars, pour pointer l'injustice majeure faite aux femmes par cette réforme.

Ce mouvement a réussi à faire converger syndicalisme et mouvement féministe, notamment le 8 mars, pour pointer l'injustice majeure faite aux femmes par cette réforme.

De son côté, suite au recours au 49.3, la jeunesse a très largement investi la rue malgré les difficultés objectives à sa mobilisation entre les fermetures administratives d'universités, le recours à l'enseignement en distanciel ou celui quasi systématique aux forces de l'ordre en cas de blocage de lycées.

Unitaire, historique, inédit, large, féministe, jeune, profondément ancré territorialement... quelle que soit l'issue immédiate de ce mouvement, où se joue plus que la seule question des retraites, il représente une lame de fond qui a, d'ores et déjà, bousculé le libéralisme. Une lame de fond renforçant et relégitimant le syndicalisme tout comme elle remet au premier plan la prééminence de la question sociale. Une lame de fond redonnant confiance et espoir en la possibilité de bâtir un tout autre contrat social. ♦



Revue de presse étrangère



Beaucoup de médias étrangers se font l'écho du durcissement des manifestations et ont recours à des termes chocs, comme « des milliers de personnes en révolte » pour *La Stampa* italienne ou le « chaos » pour *The Times* britannique.

Sous la plume des journalistes étrangers et étrangères, le mouvement de contestation contre la réforme des retraites en France est décrit comme celui d'une colère populaire désormais dirigée contre Emmanuel Macron.

En janvier, l'ampleur du mouvement contre la réforme des retraites suscite dans la presse européenne, étonnement ou plutôt incompréhension... mais aussi parfois une forme d'envie, surtout du côté du Royaume-Uni où la révolte couve depuis plusieurs mois, contre la vie chère et l'érosion des rémunérations. Le *Guardian* britannique salue le « sacré combat » mené par les syndicats, et leur unité. « Ils ont montré qu'ils peuvent parler au nom des classes ouvrières et donner le ton pour d'autres combats ailleurs en Europe. »

Mais l'analyse des journalistes étrangers et étrangères se durcit lors du recours au 49.3. Le *Süddeutsche Zeitung*, libéral, ironise sur l'échec de la méthode Macron, rappelant qu'il y a un an, il annonçait que « les Français en ont assez des réformes qu'on leur impose par en haut ». Le *New York Times*, comme le *Washington Post*, fait sa Une avec la photo des députés français-es de gauche brandissant leurs pancartes dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Beaucoup de médias étrangers se font l'écho

du durcissement des manifestations et ont recours à des termes chocs, comme « des milliers de personnes en révolte » pour *La Stampa* italienne ou le « chaos » pour *The Times* britannique mais aussi dans le quotidien allemand conservateur *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : « Paris a des allures de scène de guerre » et de conclure « C'est l'échec de la méthode Macron ». Dans le même état d'esprit, le *Spiegel* allemand titre « Wut auf

Macron » – la colère contre Macron –, formule utilisée aussi par le *New-York Times*. Pour le journal américain, cette colère « s'est intensifiée » après « le passage en force sur les réformes ».

De l'autre côté de la frontière pyrénéenne, c'est la portée des manifestations à la française qu'analyse le journal *El País* : « En France, la rue agit comme un contre-pouvoir, là où dans d'autres pays, ce serait le Parlement ou le système judiciaire ». Chez nos voisins, on s'interroge aussi sur les conséquences d'un tel épisode social et pour *La Tribune de Genève*, c'est Marine Le Pen qui est en train de capitaliser sur l'évènement ; à la tête de son parti d'extrême droite, elle a su faire adopter à ses troupes une « attitude discrète et mesurée ». De l'autre côté de la Manche, le *Guardian* britannique est l'un des premiers à pointer la mobilisation de la jeunesse, notant que la source de cet engagement tient à « la rage des jeunes Français face à ce qu'ils considèrent comme un maintien de l'ordre musclé lors des manifestations », la mobilisation des étudiants étant un baromètre permettant de mesurer « la profondeur de la colère contre Emmanuel Macron ». ♦

« Besoins ignorés, salaires érodés »

L'Angleterre connaît une importante vague de grèves : voyez-vous des similitudes avec le mouvement français ?

Oui, nous voyons dans les deux pays la colère des agent-es du secteur public, qui ont permis à leur pays de survivre à la pandémie. Nous voyons maintenant que nos besoins sont ignorés, que nos salaires sont érodés et que le gouvernement refuse de fournir un financement suffisant pour nos services publics. Nous en avons tous assez ! Nous faisons grève en Angleterre pour obtenir de meilleurs salaires, financements et conditions, mais surtout pour les salaires – qui ont baissé en termes réels d'au moins 14 % depuis 2010.

Comment le conflit actuel est-il perçu en Angleterre ?

Nous ne sommes pas surpris : il nous semble que les grèves sont plus régulières en France qu'ici. Vous partagez bon nombre de nos préoccupations et, maintenant que nous avons décidé de mener une action de grande envergure dans notre pays, nous comprenons mieux ce qui incite vos syndicats français à agir pour protéger vos droits. Nos travailleurs ne peuvent bénéficier de la pension d'État qu'à l'âge de 67 ans. Nous vous soutenons donc dans votre lutte contre le relèvement de l'âge de la retraite.

Karen Williams,

Membre de l'exécutif national de la NEU, Syndicat national de l'éducation

Karel Yon : « L'unité syndicale permet d'entrecroiser les réseaux militants »

Karel Yon est chargé de recherches en sociologie à l'IDHE.S de Nanterre et au CNRS, spécialiste du syndicalisme, des mouvements sociaux et des politiques du travail.

En quoi l'unité syndicale constitue-t-elle une force de ce mouvement social ?

L'unité syndicale a renforcé symboliquement la légitimité de l'opposition à la réforme. La parole syndicale est d'autant plus convaincante qu'elle est unanime. Il suffit de comparer cette séquence avec celle des grèves pour les salaires à l'automne dernier, où les mouvements ont été fragilisés, notamment dans les raffineries, par les divisions.

L'unité syndicale est aussi une force matérielle car elle permet d'entrecroiser les réseaux militants. Les syndicats ont en effet des implantations différentes, entre le public et le privé, l'industrie et les services, les ouvriers et les cadres, qui renvoient à leur histoire et à leurs orientations. Ils mobilisent ainsi des fractions différentes du salariat qui convergent dans les manifestations.

Comment expliquer que, malgré des manifestations historiques et une adhésion populaire inédite, le 7 mars n'ait pas atteint l'objectif de mettre la France à l'arrêt ?

Pour moi, mettre la France à l'arrêt supposait des grèves massives et des actions de blocage qui paralysent effectivement le pays. Mais toutes les organisations n'avaient pas forcément une lecture aussi littérale de ce mot d'ordre. Il en a résulté qu'en dépit du temps laissé pour traverser le « tunnel » des vacances scolaires, on n'a pas vu l'intersyndicale orchestrer ce qui aurait pu devenir, grâce à une pédagogie de la grève, une véritable montée en pression.

En dehors de l'éducation et du rail, où la perspective gréviste a été portée en intersyndicale, le travail de mobilisation a surtout reposé sur

la CGT. En outre, on sait que la réalité des grèves dépend de la réalité des implantations syndicales. Or, la tendance lourde reste à l'effritement des bases militantes, sous l'effet de la déstructuration des collectifs de travail et de la réduction des moyens syndicaux. Sans parler de la baisse du pouvoir d'achat qui renchérit le coût de la grève. Toutes les organisations ont cependant noté un regain d'adhésions à la faveur du mouvement. Peut-être est-il annonciateur d'une inversion de tendance ? Les vagues de syndicalisation en France ont toujours été portées par de grands mouvements sociaux.

Aujourd'hui, on pourrait avoir l'impression d'un schéma s'appuyant moins sur des secteurs moteurs en grève reconductible et des assemblées générales plutôt fournies, qu'est-ce qui a changé ?

Je ne suis pas certain qu'on se détache tant que ça de ces schémas. Même si les secteurs moteurs avaient dit ne pas vouloir cette fois-ci de la grève par procuration, le fait est que la grève reste rare, difficile ou intermittente ailleurs, et que le mouvement s'est bel et bien construit en s'appuyant sur la visibilité et les conséquences concrètes de la grève reconductible dans les raffineries, à la SNCF ou dans la propreté.

De même, les caisses de grève, notamment celles en ligne, qui sont devenues un outil important de la solidarité avec les grévistes, atteignent des sommets. J'observe plutôt une relative continuité entre ce mouvement et ceux des années 2000-2010 : on retrouve l'articulation entre manifestations de masse, grèves longues sectorisées et actions coups de poing, de type blocage,

Articulation entre manifestations de masse, grèves longues sectorisées et actions coups de poing, de type blocage, portées localement par des réseaux interpros



portées localement par des réseaux interpros. Selon moi, on assiste moins à un changement du schéma de mobilisation qu'à l'affaiblissement des structures syndicales qui le rendaient possible.

C'est cela qu'illustre le problème des assemblées générales. À cet égard, la crise sanitaire et la diffusion du télétravail ont sans doute aussi joué. S'il y a une nouveauté tactique dans ce mouvement, elle s'observe dans la séquence ouverte par le 49.3, avec la radicalisation de la protestation et l'entrée en lice de la jeunesse : à défaut de grèves reconductibles, on a des manifestations en continu !

Elles commencent au petit matin par des actions coup de poing, se poursuivent pendant la journée par les grandes marches syndicales et se continuent la nuit avec les manifestations spontanées. De quoi entretenir une atmosphère d'incertitude et d'agitation permanente, tout en épuisant les forces de police, qui n'est pas sans rappeler le climat instauré en leur temps par les Gilets jaunes... ♦

Énergies

L'Europe se verdit lentement

Contrairement aux impressions données suite à la guerre en Ukraine, les énergies vertes continuent à progresser en Europe.

En 2021, selon un rapport du groupe de réflexion indépendant sur le climat Ember, le seuil de 10 % de la production de l'électricité dans le monde avait été franchi par le solaire et l'éolien.

La production électrique de l'Union européenne (UE), reposait, elle, à 37 % sur les fossiles. L'électricité bas-carbone atteignait 63 %, dont 26 % de nucléaire et 37,5 % d'énergies renouvelables.

Le 31 janvier 2023, le même Ember publie un nouveau rapport analysant les sources de production d'électricité de l'Union européenne de mars 2022 à fin janvier 2023. Après l'invasion de l'Ukraine et la fermeture progressive des gazoducs russes, donc, et alors que l'Europe a annoncé devoir importer massivement du gaz naturel liquéfié (GNL) acheminé

par bateau et rallumer des centrales à charbon.

Si le bilan est négatif concernant l'émission de CO₂ avec une production d'électricité à partir de charbon encore en hausse de 7 % entre 2021 et 2022 (+28 terawatt-heures (TWh)), « cela aurait pu être bien pire » d'après Dave Jones, analyste des données chez Ember.

Hydraulique et nucléaire en recul

En 2022, l'Europe a en effet connu la pire sécheresse depuis au moins cinq cents ans, entraînant une production d'hydroélectricité à son plus bas niveau depuis plus de vingt ans (-19 % par rapport à 2021). À celle-ci s'est ajoutée une production nucléaire à un niveau historiquement bas (-16 % par rapport à 2021), en raison notamment de la fermeture progressive des dernières centrales allemandes et d'opérations de maintenance et de problèmes de corrosion conduisant à l'arrêt d'un nombre inédit de réac-



teurs français. Pourtant, alors qu'il était à craindre un recours massif aux sources d'énergie fossiles, la production d'électricité à base de charbon qui avait bondi de 35 % en mars 2022 par rapport à mars 2021 ne s'est pas prolongée. Au cours des quatre derniers mois de l'année, la production d'électricité à partir de ce combustible a même été inférieure à ce qu'elle était l'année précé-

dente, les 26 unités de production remises en service fonctionnant à seulement 18 % de leurs capacités.

Rebond éphémère du charbon

Dans le même sens, l'UE n'a utilisé qu'un tiers des 22 millions de tonnes supplémentaires de charbon importées en 2022.

Selon le rapport Ember, outre la douceur des températures, une baisse de l'activité industrielle, des changements de comportements et la flambée des prix de l'électricité qui ont fait baisser la demande sur le continent « d'environ 8 % au dernier trimestre 2022 » comparé à l'année précédente, c'est « la croissance record des énergies solaire et éolienne [qui] a permis d'amortir le déficit d'énergie nucléaire et de l'hydroélectricité » et empêché un retour beaucoup plus important du charbon.

Sur cette période, l'UE a en effet produit « 10 % d'énergie solaire et éolienne de plus que sur la même période de 2021 à

Chine : le retour du charbon



La Chine est, de loin, le pays du monde qui produit le plus de gaz à effet de serre. À elle seule, elle en émet plus que les États-Unis, l'Inde, la Russie, le Japon et l'Europe réunis. Face à cette situation, elle a pris des engagements clairs et ambitieux pour réduire ses très importantes émissions avec un objectif de neutralité carbone pour 2060. En attendant, les émissions ne cessent de progresser et le renchérissement du coût des matières fossiles les a encore accrues faisant craindre que le pic annoncé pour 2030 soit repoussé. Les subventions d'aide au secteur de l'éolien ont été supprimées et la construction de centrales à charbon relancée. D'après le patron de China Energy Engineering, le pays pourrait installer, d'ici 2025, une capacité nouvelle de 270 GW de centrales à charbon, soit plus que n'importe quel pays au monde.



Malgré une relance temporaire, les centrales à charbon fonctionnent à seulement 18 % de leur capacité.

2022 ». La production d'origine solaire a augmenté de 24 % par rapport à 2021, un record, pour produire plus de 7 % de l'électricité européenne l'an dernier, 15 % pour l'éolien. Cela représente 23 % de la production électrique de l'UE. Plus que le charbon (16 %), mais aussi, pour la première fois, davantage que le gaz (20 %).

Augmentation des investissements dans le renouvelable

Un certain nombre d'analystes estiment qu'en remettant au centre de l'attention des Européennes un sujet aussi majeur que celui de la sécurité d'approvisionnement de leur énergie, la guerre en Ukraine a accéléré la transition énergétique. Pour compenser le recours au gaz russe, l'UE a en effet agi sur deux fronts : elle a certes diversifié ses approvisionnements en combustibles fossiles, mais aussi accéléré ses investissements

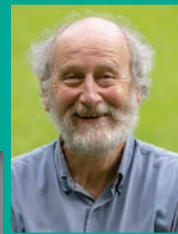
dans les renouvelables. L'Allemagne premier pourvoyeur de fonds a déboursé 55 milliards de dollars, suivi de la France (29 milliards de dollars). Le plan REpowerEU, présenté en mai 2022, a révisé à la hausse les objectifs du Pacte vert en matière d'efficacité énergétique (de 9 % à 13 %) et de renouvelables (de 40 % à 45 %) d'ici à 2030, en prévoyant des financements supplémentaires. Un règlement a également été adopté, en décembre 2022, pour faciliter l'installation de parcs solaires et éoliens.

Fin prochaine du gaz et du charbon ?

Pour Dave Jones, analyste chez Ember : « Toutes les craintes d'un retour du charbon sont désormais caduques, Non seulement les pays européens sont toujours déterminés à éliminer progressivement le charbon, mais ils s'efforcent désormais également d'éliminer le gaz. » Mais, la marche est encore haute pour que l'UE atteigne ses objectifs de décarbonation

Marc Jedliczka

« En France, c'est la politique de l'autruche avec la nucléaire »



Spécialiste des énergies vertes à Négawatt, vice-président du CLER et responsable associatif au niveau européen.

Éolien et photovoltaïque cumulés sont devenus la principale source de production électrique en Europe en 2022. Est-ce une bonne nouvelle pour vous ?

C'est une très bonne nouvelle et il y a plusieurs facteurs à ça, notamment la réaction au changement climatique et à la guerre en Ukraine. Au niveau européen la consommation a baissé tandis que le solaire et l'éolien ont évolué. C'est un phénomène conjoncturel mais la guerre a accéléré un phénomène structurel de long terme qui a commencé il y a près de 20 ans. Cette tendance est accélérée par la baisse des coûts des énergies renouvelables. Il a baissé de 90% pour le solaire et de 70% pour l'éolien en 10 ans. En France on refuse de le voir, c'est la politique de l'autruche avec la nucléaire alors que ces énergies sont devenues compétitives à l'échelle mondiale.

La modification au niveau européen du tarif de l'électricité jusqu'à adossé à celui du gaz vous semble-elle opportune ?

L'ouverture des marchés décidée il y a plus de 20 ans considérait que le moyen de production le plus flexible était le gaz. Il se trouve qu'aujourd'hui on a appris que le gaz naturel, qu'il vienne de chez Poutine ou d'ailleurs, est une énergie fossile. Le sujet du prix est politique. Le moyen de s'en protéger est, en parallèle aux productions d'éolien et de photovoltaïque, la production de gaz renouvelable ou de synthèse. Ça coûte plus cher que le gaz naturel, mais ça peut être produit chez nous, c'est décarboné, on en dispose quand on veut et c'est stratégiquement essentiel. Au-delà du marché lui-même, c'est la réponse intelligente.

L'UE vous semble-t-elle engagée dans une stratégie de transition énergétique ?

Alors que ce n'est pas dans sa compétence la Commission a fait avancer les choses grâce à des programmes de démonstration et de consommation. Elle a une politique de longue date. La question qui se pose est comment arbitrer avec la stratégie des États. La France reste engagée sur le nucléaire avec les EPR et joue un jeu égoïste en croyant qu'elle va s'en tirer toute seule alors que ça va coûter beaucoup plus cher. Elle fait un travail à l'horizon 2035 alors qu'on est sûr que ça n'apportera pas un térawatt heure de plus au mix électrique. D'autres pays européens vont vers de bonnes stratégies en développant des énergies renouvelables. Comment l'Europe va arbitrer entre ces intérêts divergents ? Si l'Europe suit la France on va dans le mur de manière assurée.

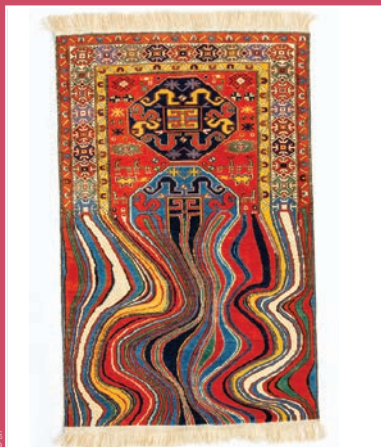
et parvienne à réduire ses émissions de 55 % d'ici à 2030. Le déploiement massif des renouvelables se heurte encore aux délais pour l'attribution des permis ou au développement du réseau électrique, et il reste de nombreuses tensions en termes d'acceptabilité sociale, de foncier, de main-d'œuvre, de rivalités industrielles. Et s'il est vrai que les ventes de

pompes à chaleur, qui permettent de se passer des énergies fossiles pour se chauffer, doublent en Pologne et en Belgique, et bondissent de 56 % en Allemagne ou encore de 50 % en Finlande par exemple, les changements de comportements en réaction aux appels à la sobriété doivent s'accroître et devenir pérennes. 💧

Valérie Sourmaille

Fait machine au MIAM de Sète

On connaît le fait main, mais *quid* du « Fait machine » ? L'humour et l'étrange font toujours bon ménage au Musée International des Arts Modestes (MIAM) de Sète dont les expositions mènent vers des territoires inexplorés. Cette fois les artistes ont en commun d'infiltrer dans leurs créations le numérique et l'impression 3D. Avec eux, le code informatique trouve sa matérialité, et elle est souvent d'une grande poésie. Le MIAM se propose d'explorer les liens de l'artiste avec la machine, du code à la sculpture, du virtuel au réel. Là où on pourrait s'attendre à une succession d'écrans numériques, apparaissent de bien curieux objets : tissages inédits d'une jupe signée Jeanne Vicerial, série de céramique imprimée en 3D de Jonathan Keep, écheveaux de lignes de sons imprimés sur vase de Michel Paysant, graines végétales scannées en 3D de Camille Reïdt, fleurs sous verre par Miguel Chevalier. Et que dire du tapis de l'artiste textile Faig Ahmed dont les motifs géométriques traditionnels se liquéfient en un sinueuse rivière aux mêmes couleurs (notre photo) ? Aucune de ces créations n'aurait pu éclore sans la collaboration engagée d'artistes et de scientifiques, de la main et de la machine. Derrière la beauté et l'attrait des objets présentés, l'exposition *Fait Machine* recèle en réalité une grande complexité. Et c'est la générosité des artistes de rendre familiers des processus qui ont souvent demandé des années de recherche et d'intention. L'art, la science, l'artisanat, l'industrie ont aujourd'hui beaucoup à se dire pour faire comprendre les avancées technologiques du monde qui nous entoure. Jusqu'au 12 novembre.



Métamorphoses à la Villette

La Cité des sciences et de l'industrie continue ses efforts pédagogiques pour les enfants. Du 4 avril 2023 au 24 novembre 2024, l'exposition *métamorphoses* propose aux enfants de 6 à 11 ans d'explorer diverses métamorphoses qui les affectent ou affectent leur environnement. Par-delà l'aspect ludique qui prime toujours à la Villette, l'idée est d'inviter les enfants « à l'observation, à l'émerveillement et au questionnement » en stimulant l'imagination. Sans oublier bien sûr l'introduction aux prémices de la démarche scientifique.



Les libraires dans le vent



La période de confinement a été bénéfique aux librairies qui, restées ouvertes après un temps d'hésitation des pouvoirs publics, ont su attirer le public. L'élan ne s'est pas éteint avec la pandémie. L'an dernier, 142 nouvelles librairies se sont ouvertes en France, ce qui ne s'était pas vu depuis très longtemps. 27 librairies ayant fermé, le solde se situe donc à 115 nouvelles boutiques qui se sont souvent installées en zone rurale, dans les petites villes ou dans les quartiers éloignés du centre des grandes villes. Quatre sur cinq de ces nouveaux établissements sont des librairies généralistes. Parmi les spécialisées, ce sont les librairies dédiées à la bande dessinée qui l'emportent.

Un vendredi soir au Louvre

Jusqu'à la fin de l'année, le musée du Louvre ouvre ses portes gratuitement pour des nocturnes, le premier vendredi



du mois. À l'exception des mois de juillet et août, très recherchés par les touristes, le musée est en entrée libre (mais à réserver sur le site) de 18 heures à 21h45. Des programmes inédits sont organisés à cette occasion. La nocturne du vendredi, c'est toutes les semaines pour celles et ceux qui s'acquittent d'un billet d'entrée.

Répétition à Metz



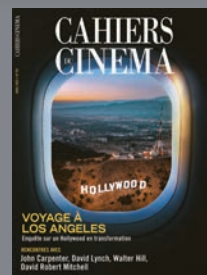
Comment les œuvres anciennes inspirent-elles les nouvelles ? Quelles différences entre copier, reproduire, citer et s'inspirer ? Le Centre Pompidou-Metz apporte des réponses concrètes pour ce qui concerne les arts des XX^e et XXI^e siècles. Nourrie d'œuvres puisées dans les fonds du Musée national d'art moderne, qui en a fait prêt au centre messin, l'exposition *La Répétition* confronte ainsi les tableaux aux tableaux, les pliages aux pliages, les photos aux sculptures. Jusqu'au 27 janvier 2025.

La mue de Hollywood

Après *Il était une fois Hollywood* de Quentin Tarantino, le dernier film de Damien Chazelle, *Babylon*, nous plonge dans l'univers de Hollywood à l'époque où le cinéma vivait la transformation du muet au parlant. Deux films, deux grands réalisateurs qui s'inquiètent d'une forme de culture en train de disparaître ? La question se pose avec le succès des plateformes de streaming, de Netflix à Disney+, qui pourraient imposer une nouvelle mue aux studios californiens. Voir les faire implorer.

Les *Cahiers du cinéma* du mois d'avril se penchent sur la question. « C'est que la crise actuelle est sans doute plus fondamentale : avec *Hollywood*, ce serait une certaine idée de la production cinématographique qui disparaîtrait, remplacée par de nouveaux modes de production et de diffusion » écrit Marcos Uzal dans son éditorial.

Des entretiens avec David Lynch, John Carpenter, Walter Hill ou David Robert Mitchell portent des éclairages sur cette mutation d'un lieu mythique où les blockbusters fabriqués avec une précision d'ingénieur voisinent encore avec l'univers de ce que les *Cahiers* appellent « l'artisanat cinématographique », dont la capitale du cinéma reste un bastion.



Les opéras dans la tourmente

L'inflation et les hausses des prix de l'énergie fragilisent les opéras, leurs productions comme la gestion des bâtiments. Responsables et syndicats tirent le signal d'alarme.

« Les opéras vont connaître une hécatombe » : dans une interview donnée au journal *Le Monde*, Loïc Lachenal ne pêche pas par retenue sur un art qu'il connaît bien. Le vice-président du syndicat des Forces musicales nourrit son pessimisme à l'aune des programmes appauvris des scènes françaises où vingt-six productions d'opéra ont été annulées en une année. Certains opéras ont fait le choix de raccourcir la saison, ce qui entraîne une mise en chômage partiel du personnel. « Si nous ne sommes pas rapidement refinancés, certains ensembles ou certaines maisons d'opéra disparaîtront » ont noté de leur côté les États généraux des ensembles permanents, soutenus par le SNAM-CGT, FO-SN3M et le SNAPAC-CFDT qui se sont tenus fin janvier à Paris.

En cause, les budgets victimes de l'inflation et des hausses vertigineuses du prix de l'énergie (plus 700 000 euros annuels pour l'opéra de Lyon). Du côté de l'État comme de celui des collectivités locales, l'opéra présente l'inconvénient d'employer un très grand nombre d'artistes, même si, comme le déplorent les syndicats de musiciens et musiciennes « nombre d'orchestres sont constitués d'artistes en contrats à durée déterminée » et les salaires à l'embauche « de moins en moins attractifs ».

Ce mauvais rapport entre budget et nombre de billets vendus donne aussi à l'opéra une image élitiste accentuée en France, alors qu'en Italie, en Allemagne, ou dans l'est de l'Europe, l'art lyrique est plus populaire. Les États généraux n'ont pas ignoré ce phénomène, rappelant que nombre de zones géographiques n'ont pas accès à des lieux de diffusions proches : « La volonté politique de mailler le territoire d'ensembles permanents s'est plus qu'émoussée et le reproche infondé d'un art élitiste s'est transformé en prophétie auto-réalisatrice : quand on ne se donne pas les moyens de porter les arts auprès de tous, il est facile de reprocher ensuite de ne pas élargir les publics ».



Dans les opéras, 63 % des recettes proviennent des subventions publiques, 26,8 % de la billetterie et 3,7 % du mécénat.

Rénover des bâtiments énergivores

Selon une note de l'observatoire des politiques culturelles, les vingt-deux opéras sur les vingt-cinq de la Réunion des opéras de France qui ont répondu à son enquête menée en 2018, le total des budgets s'élève à 516 millions d'euros contre, par exemple, 265 millions d'euros pour les 74 scènes nationales dédiées aux arts vivants (à ne pas confondre avec les Centres dramatiques nationaux). 63 % des recettes proviennent des subventions publiques, 26,8 % de la billetterie et 3,7 % du mécénat.

Aux charges induites par la production d'une œuvre, qui se fait désormais la plupart des temps en co-production entre plusieurs opéras de France, d'Europe ou de plus loin encore, il faut encore ajouter la gestion de bâtiments anciens et prestigieux qui demandent un entretien important. Et aujourd'hui des rénovations écologiques et des économies énergétiques. La structure Opéra de Paris, constituée de deux bâtiments, le palais Garnier et l'opéra Bastille, dépense en lumières autant qu'une ville de huit mille habitant-es. ♦

Elisabeth Pan

La belle programmation du festival d'Aix

Le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence vient d'ouvrir la billetterie pour une édition très riche. Son programme pour juillet 2023, à l'occasion de son 75^e anniversaire, n'affiche pas moins de dix opéras, un record même si trois d'entre eux sont en version concert (sans mise en scène, décors, ni costumes). Au programme du plus ancien festival d'art lyrique d'Europe, qui se tiendra du 4 au 24 juillet, *L'Opéra de Quat'sous* de Bertolt Brecht, Kurt Weill et Elisabeth Hauptmann, *Così fan Tutte* de Mozart, *Wozzeck* d'Alban Berg, les Ballets russes d'Igor Stravinski, *Dictue a Day like This* de George Benjamin et Martin Crimp. L'habituelle commande de création d'opéra contemporain a été confiée cette année au compositeur Philip Venables qui propose *The Faggots and the Friends between Revolutions* sur un livret de Ted Huffman. Également au programme, trois opéras en version concert, *Le Prophète* de Giacomo Meyerbeer, *Otello* de Giuseppe Verdi, et *Lucie de Lammermoor* de Gaetano Donizetti, ainsi que de nombreux concerts.

La guerre photographiée

Journaux et écrans sont à nouveau occupés par des photos de guerre. De nombreuses expositions montrent ces images qui mêlent témoignages, aperçus de la réalité, esthétique et preuves futures pour les tribunaux.

En photographiant pendant plus d'une décennie, entre 1986 et 1999, les lieux de déportation et du système concentrationnaire nazi, Michael Kenna a construit un objet puissant et sensible. Son travail autour de la mémoire des camps est le fil rouge de l'exposition organisée au Mémorial du camp de Rivesaltes, d'où, il y a 80 ans, partirent 2 289 hommes, femmes et enfants juifs en 9 convois vers Auschwitz-Birkenau. L'exposition Une mémoire photographique propose un dialogue entre les images des anciens camps nazis et celles que le photographe a réalisées à Rivesaltes en 2022 à l'occasion

d'une résidence de création. Au même moment, à Paris, le Mémorial de la Shoah rend hommage à une femme photographe engagée et résistante. Née en Pologne, réfugiée en Belgique où elle apprend la photo, puis à nouveau sur le chemin de l'exode, Julia Pirotte s'installe à Marseille en 1940. La jeune femme arpente alors la région pour les journaux, le *Dimanche illustré*, la *Marseillaise*, le *Midi Rouge*, mettant la photographie au service des causes qu'elle défend : les conditions de vie précaires des habitant-es du Vieux-Port, les enfants juifs du camp de Bompart, les maquis de la Résistance. Après la guerre, elle retourne en Pologne où elle pose un double regard sur son pays en reconstruction où l'antisémitisme n'est pas mort. En 1946, alors qu'elle est l'une des seules photographes présente



à Kielce juste après le pogrom, elle réalise l'un de ses reportages les plus poignants, témoignage de l'antisémitisme toujours virulent.

La photographie comme arme

Si la guerre et l'image entretiennent des rapports étroits, c'est que l'événement auquel

les populations se refusent souvent à croire, comme cela a été le cas pour l'invasion de l'Ukraine, a besoin d'être documenté. « Une image vaut mille mots » rappelle Jean-François Leroy dans l'entretien qu'il nous a accordé. Dès 1854, lors de la guerre de Crimée, la photo a documenté le conflit. Les tirages du premier photographe de guerre, le britannique Roger Fenton, ont été exposés l'an dernier au château de Chantilly. Mais ce n'étaient pas alors des photos de combat. Les premiers instantanés d'un front de guerre datent de 14-18, inaugurant la prise de vue « sur le vif ». Il s'agissait alors de montrer la réalité des champs de bataille, une réalité qui, en l'occurrence, servira aussi de propagande avec l'omission de la diffusion des cadavres français.

Aujourd'hui, les photographies des civils morts en Ukraine et des impacts des bombardements sont aussi destinées à l'après, aux procès futurs, alimentant l'espoir d'une justice

Un journalisme d'enquête



Les intentions d'une photo sont plurielles : informer, prouver, convaincre, alerter, dénoncer, témoigner, se souvenir... voire esthétiser la guerre, la mettre en scène. Pour le photoreporter, l'enjeu est de l'ordre de l'honnêteté, de sa sensibilité à l'autre, de la dignité humaine. Le moment d'avant un bombardement, et celui d'après quand les ruines et les corps inanimés font état de la violence de l'attaque sont les plus répandus. Les images montrant les corps de civils exécutés dans les rues de Boutcha, les mains attachées, ont fait franchir un cap dans l'horreur vécue en Ukraine. « Sur le massacre de Boutcha, au début de la guerre, pour que l'on comprenne bien que ces gens n'avaient pas été tués pendant des combats mais exécutés, les journalistes sont devenus des journalistes d'enquête » explique le reporter de guerre Patrick Chauvel, dont les photos prises ces cinquante dernières années sur les théâtres de la guerre, du Vietnam à l'Ukraine, sont actuellement exposées au Mémorial de Caen.

© MÉMORIAL DE CAEN



Née en Pologne, réfugiée en Belgique, exilée à Marseille, Julia Pirotte témoignera encore des camps de concentration et du pogrom de Kielce en 1946. Ses photos sont exposées au Mémorial de la Shoah, à Paris, jusqu'au 30 août.

à venir. La photographie devient alors elle-même une arme.

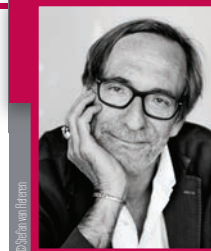
Une arme de lutte sociale également : en 2022, Femmes photographes de guerre a rassemblé les œuvres de huit des plus connues, dont Lee Miller et Susan Meiselas, qui ont couvert 75 ans de conflits internationaux entre 1936 et 2011. L'exposition mettait en évidence l'implication des femmes dans les guerres, qu'elles soient combattantes, victimes ou témoins.

Raconter la guerre autrement

Au Musée des armées, *Photographies en guerre* offrait, au printemps 2022, un panorama non pas des conflits mais de leur représentation par l'image depuis l'usage de l'appareil photo. La Seconde Guerre mondiale fut sans doute le conflit le plus documenté. Il

ya un avant et un après. Certaines photographies sont devenues des icônes, largement diffusées, reprises, détournées.

Bien que banalisée, l'image d'actualité reste indispensable. Sans elle le terrain de guerre n'existe pas vraiment. Mais les façons de l'aborder diffèrent. La photojournaliste Oriane Ciantar Olive a voulu rendre visible d'autres réalités que celle des armes, s'intéressant à la parole et au quotidien de la jeunesse ukrainienne dans le pays en guerre. « *Beaucoup de consœurs et de confrères sont partis couvrir le conflit en Ukraine du jour au lendemain, la plupart sans aucune expérience du terrain de guerre, sans commande, sans assurance. Ça m'a beaucoup interrogée. Je me suis demandé comment en tant que photographe me positionner dans ce conflit en essayant de raconter la guerre autrement* » explique-t-elle. En deux jours, elle a créé *Stuck in Here*, qui lui a permis de faire un appel aux jeunes Ukrainiens pour



Jean-François Leroy

« Une image vaut mille mots »

Jean-François Leroy a cofondé et dirige le festival de photojournalisme Visa pour l'Image.

La guerre en Ukraine révèle-t-elle une évolution du travail de photographe reporter de guerre ?

Je ne crois pas qu'il y ait une évolution. On a vu des photographes, depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, en passant par le Vietnam, la Corée, le Liban, la Yougoslavie, le Kosovo... témoigner avec leur talent des drames de la planète. Le problème de l'Ukraine est que des deux côtés, aussi bien russe qu'ukrainien, la communication est très verrouillée. Les photographes n'ont pas, ou alors très peu, d'accès au front. Il y a aussi beaucoup de jeunes inexpérimentés qui partent au front, on a déjà vu ça en Yougoslavie ou au Kosovo par exemple. Vu les risques qu'ils prennent, je considère que ce n'est pas une bonne chose. Je ne suis pas pour qu'on prenne des risques quand on n'a pas la couverture et l'assurance d'un magazine ou d'un journal.

Comment cela pèse-t-il sur leur travail, leur objectivité peut-elle en être entravée ?

Il y a eu beaucoup de journalistes tués en Ukraine, mais par rapport à la violence des combats on aurait pu craindre bien pire. Par définition même, une guerre est toujours dangereuse pour les journalistes qui la couvrent. Pour le reste, il faut leur faire confiance. Mais par définition, je cite souvent cette phrase du grand Gene Smith. Ce photographe magnifique de *Life Magazine* a écrit dans la préface de son dernier livre : « *objectivité voilà le premier mot que nous devrions retirer de notre folklore journalistique. Il faudrait tendre, et ce serait déjà pas si mal, à l'honnêteté* », et moi je crois beaucoup à l'honnêteté des photographes.

Quel sens donnent-ils à leur travail ?

Ils informent, ils témoignent. C'est le boulot qu'ils ont choisi pour essayer d'alerter les populations sur ce qui se passe dans ces pays-là. Il y a des années, quand Kouchner s'occupait de Médecins du monde, il disait qu'il n'y avait pas de guerre sans images. Ce n'est pas nouveau mais c'est vrai même si c'est un poncif qu'une image vaut mille mots et qu'une image de Evgeniy Maloletka (photographe de guerre ukrainien lauréat de Visa pour l'Image 2022 - NDLR) de la maternité de Marioupol est plus forte, plus parlante et plus marquante qu'un article qui décrirait les bombardements sur cette maternité.

Recueillis par Véronique Giraud

recueillir leurs photos, vidéos et témoignages. *Stuck in Here* est aussi un compte Instagram participatif où elle sélectionne les images.

Cette exigence de ne pas résumer la guerre à ses batailles est encore au cœur du travail de Yan Morvan. Après avoir circulé sur tous les conflits pendant vingt ans, celui qui est considéré comme l'un des plus grands photojournalistes français a décidé de « documenter

la guerre autrement, de témoigner d'une réflexion sur l'image et de la réalité de la guerre ». En 2004, avec une chambre photographique, il a voyagé sur les traces d'anciens, parfois très anciens, lieux de batailles en Europe et dans le monde, offrant une vision singulière du passé. Ses photos sont réunies dans l'ouvrage *Champs de bataille* (éditions Photosynthèses). ♦

Véronique Giraud

Caroline Guiela Nguyen : « *Quelle responsabilité on a en racontant des histoires* » »

L'outrice, metteuse en scène et réalisatrice Caroline Guiela Nguyen a été nommée à la direction du Théâtre National de Strasbourg, où elle prendra ses fonctions en septembre. Elle nous parle de son projet pour le TNS.

Vous avez été nommée à la direction du TNS, à la fois théâtre et école. Que représente ce lieu pour vous ?

Il représente beaucoup. J'étais élève de l'école du TNS. Ce qui est très beau c'est que c'est une école dans un théâtre. C'est un lieu inscrit dans une ambition théâtre très forte et dans la formation.

Quel projet vous a-t-il inspiré ?

À la fois continuer le travail fait par mon prédécesseur Stanislas Nordey en matière de diversité dans l'école, l'élargir aux sections mise en scène, scénographie, dramaturgie, et que le TNS continue à être un lieu de création. Une chose me tient très à cœur, c'est de voir comment le théâtre peut se penser dans un même mouvement avec la question cinématographique et audiovisuelle. Il y a aussi le rapport au public et la pratique amateur, qui fonde mon travail, comme celui de beaucoup d'artistes actuellement. J'ai envie que cette maison devienne une maison qui accueille et pense ces pratiques.

Vos spectacles associent professionnels et amateurs, comment résonne en vous cette pratique ?

C'est très simple. Quand j'ai voulu faire *Saïgon*, un spectacle que j'ai créé en 2017, il me fallait sur le plateau des comédiens qui parlent le français et le vietnamien. Or je n'en trouvais que très peu, en tout cas pas assez pour une distribution qui me convenait. Je me suis dit que quoiqu'il en coûte j'aurai des personnes qui parlent les deux langues. J'ai donc été obligée d'aller chercher des Français d'origine vietnamienne là où ils étaient. Apparemment pas sur les plateaux de théâtre.

En quoi consiste votre projet de Grand festival scolaire ?

C'est quelque chose qui pourrait être vieux comme le monde, en même temps j'ai très envie de lui donner la dimension d'un théâtre national. La plupart des personnes rencontrent le théâtre par leurs professeurs à l'école, j'ai envie de valoriser ça. Et de permettre à de grands artistes de travailler avec de formidables professeurs, de français ou d'art, et avec des jeunes, afin de créer une rencontre artistique. Je ne parle pas d'un projet d'action socio-culturelle, je parle d'une ambition artistique, d'un processus de création.

Pour aller plus loin que ce qui se fait ?

Non, je ne dirais pas ça. Je pars juste de mon endroit, celui d'une artiste. Je suis convaincue que l'art peut apprendre fortement de tous les publics qui ne sont pas encore présents sur nos plateaux et dans nos salles. Les jeunes sont parfois présents parce qu'on les amène pour voir un spectacle, mais, sur les plateaux, quelque chose peut se rencontrer.

Vous souhaitez également associer le TNS avec la chaîne européenne Arte dont le siège est à Strasbourg...

Avec ARTE nous pensons la question de la formation. Nous sommes en train de construire cette réflexion au niveau de l'école et du théâtre.

Le renouvellement des publics du théâtre peine à se faire. Quelles mesures allez-vous prendre ?

Je pense qu'avec le Festival scolaire, les parents vont venir voir leur enfant jouer. Par ailleurs je travaille en ce moment sur un projet qui s'appelle *Lacrima*. Il va concerner énormément d'ouvrières du textile, nous allons travailler avec une dizaine de femmes qui sont couturières et n'ont



© Manuel Braun

D'abord étudiante en sociologie, Caroline Guiela Nguyen intègre l'école du Théâtre National de Strasbourg. En 2009, elle fonde la compagnie les Hommes Approximatifs. Elle a écrit et mis en scène Saïgon et Fraternité, deux pièces actuellement en tournée en France. Une troisième, Mon grand amour, se joue à la Schaubühne de Berlin où elle est artiste associée. Son livre, Un théâtre cardiaque, est paru en janvier. Sa prochaine création, Lacrima, est en préparation.

jamais mis les pieds au théâtre. Elles seront sur un plateau.

En temps qu'artistes nous pouvons être responsables d'ouvrir nos plateaux. Les scolaires, la pratique amateur, l'accueil dans les écoles des jeunes de milieux sociaux et culturels très différents, tout cela va dans le même sens. C'est un projet sur l'immédiat et sur le long terme. En ce sens c'est une chance d'avoir une école au cœur du TNS, la question peut se traiter très en amont.

Votre pratique théâtrale rend visibles des récits intimes pour mettre des pans de l'Histoire sur un plateau. Quel pan de l'histoire vous inspire aujourd'hui ?

Après *Saïgon*, qui se situait dans un passé historique, j'ai fait *Fraternité* qui se situait dans un futur lointain, loin de la question historique. Ce qui m'intéresse ce n'est pas la question documentaire qui est très présente dans le spectacle. J'adore le théâtre documentaire, mais ce n'est pas du tout ce que je fais. Moi j'invente des histoires, c'est ma passion. Je crée des récits qui peuvent être autant pendant la colonisation du Vietnam qu'en l'an 2052 alors qu'une éclipse a fait disparaître la moitié de l'humanité. J'aime penser la question du récit, et quelle responsabilité on a en racontant des histoires, ça me passionne. ♡

Propos recueillis par Véronique Giraud

RÉFORME DES RETRAITES

RETRAITÉES

À 60 ANS :

OUI !



MALTRAITÉES

JUSQU'À

64 ANS :

NON !



**ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

Diane a trouvé sa voix à 49 ans.

Grâce à notre appli gratuite Vocal'iz, elle prend soin de sa santé vocale.

Diane est professeure d'anglais au lycée. Avec la succession des classes, elle mettait sa voix à rude épreuve. Grâce à Vocal'iz, la première appli de coaching vocal, conçue et développée par MGEN, elle prend soin tous les jours de sa santé vocale.

Bientôt, Diane saura même chanter juste, qui sait ?!

Découvrez d'autres solutions innovantes sous #LesEngagementsMGEN

MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s'engage mutuellement

mgen^{*}
GROUPE vyv



MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l'assurance, oct. 2022. © Photo : Frédéric Guelaff